



Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA

ONUSIDA

UNICEF • PNUD • FNUAP • PNUCID
UNESCO • OMS • BANQUE MONDIALE

UNAIDS/PCB(11)/01.3

4 mai 2001

CONSEIL DE COORDINATION DU PROGRAMME

Onzième réunion

Genève, 30 mai-1^{er} juin 2001

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Plan stratégique du Système des Nations Unies pour le VIH/SIDA – 2001-2005

RESUME D'ORIENTATION

Au cours des douze derniers mois, les efforts des agences du système des Nations Unies se sont portés sur la mise au point d'un Plan Stratégique du Système des Nations Unies contre le VIH/SIDA pour 2001-2005 (PSSNU) destiné à orienter la riposte du système des Nations Unies au cours de cette période de cinq ans. Le PSSNU, mis au point au sein du Cadre stratégique mondial adopté par le Conseil de Coordination du Programme (CCP) en décembre 2000, identifie les fonctions-clés du système des Nations dans son appui aux efforts nationaux et décrit l'approche et les priorités des organisations participantes du système des Nations Unies à une riposte coordonnée de ce système. En particulier, les objectifs stratégiques exprimés au sein du PSSNU réunissent les efforts de chacune des organisations au sein de l'objectif ultime du Système des Nations, c'est à dire d'apporter une direction et une valeur ajoutée aux efforts des gouvernements et de leurs partenaires pour atteindre les buts sur lesquels ils sont tombés d'accord.

Au sein du Système des Nations Unies, 29 organisations ont contribué au PSSNU par la mise au point de stratégies et de plans individuels particuliers à chaque agence. Ces agences se sont engagées de façon importante à améliorer leur efficacité, la transparence de leurs activités et leur niveau de responsabilité pendant le quinquennat à venir. Le plan de suivi des résultats du PSSNU, inspiré du Cadre de l'ONUSIDA pour le Suivi et l'Evaluation, comporte l'élaboration d'un rapport sur les activités de mise en place pour le PSSNU à mi-parcours.

Le PSSNU comprend trois sections :

- | | |
|-------------|--|
| Section I | Riposte du Système des Nations Unies à l'Epidémie de VIH/SIDA |
| Section II | Objectifs et Approche stratégique du Système des Nations Unies |
| Section III | Résumé individuel des Stratégies institutionnelles d'Agence (document en salle de conférences accessible sur la Toile aux membres du CCP : http://sp.UNAIDS.org) |

ACTION DEMANDEE A L'OCCASION DE CETTE REUNION

Le CCP est invité à examiner et à approuver le Plan Stratégique du Système des Nations Unies contre le VIH/SIDA pour 2001-2005 (PSSNU). Il est en outre prié de fournir des indications au Secrétariat de l'ONUSIDA et aux organisations intéressées du Système des Nations Unies quant à la mise en forme finale du PSSNU, en particulier en ce qui concerne :

- L'affinage des objectifs stratégiques repris dans la Section II à la lumière de l'adoption attendu de buts mondiaux nouveaux par la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/SIDA (UNGASS) en juin 2001
- La mise au point d'un plan de suivi des activités du PSSNU tel que la Section I le résume
- Une élaboration plus poussée des stratégies institutionnelles individuelles reprises à la Section III, notamment le renforcement des estimations en ressources et de l'estimation des besoins.



TABLE DES MATIERES

	Page
RESUME D'ORIENTATION	i
APERÇU ET STRUCTURE.....	1
I. RIPOSTE DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES A L'ÉPIDÉMIE DE VIH/SIDA.....	3
A. But général du Plan stratégique du Système des Nations Unies.....	3
1. Le Cadre stratégique mondial contre le VIH/SIDA.....	3
2. Objectifs et buts généraux.....	4
3. Objectifs stratégiques du Système des Nations Unies	5
4. Stratégies/Plans spécifiques des Organismes du Système des Nations Unies.....	5
B. Le Système des Nations Unies au sein du partenariat mondial	5
1. Rôle et fonctions du Système des Nations Unies dans le cadre d'une riposte élargie	6
2. L'ONUSIDA	8
3. Les Organisations du Système des Nations Unies	8
4. Le Secrétariat de l'ONUSIDA	9
5. Mécanismes de Partenariat et de Coordination.....	10
C. Suivi du Plan stratégique du Système des Nations Unies	12
II. OBJECTIFS ET APPROCHE STRATEGIQUE DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES	14
1. Opposer à l'épidémie une riposte exceptionnelle	14
2. Questions transversales soulevées par la riposte élargie.....	17
3. Protection des enfants et des jeunes contre l'épidémie et son impact	23
4. S'occuper des plus vulnérables pour qui le risque d'infection par le VIH est le plus grand	28
5. Prise en charge des individus, des foyers et des communautés affectés par le VIH/SIDA.....	33
6. Recherche biomédicale et opérationnelle	38
7. Ressources humaines et compétences institutionnelles dans les secteurs-clés	40
8. Politiques et programmes visant le VIH/SIDA et ses impacts socio-économiques.....	46
9. Mise au point de stratégies régionales	49
III. RESUME DES PLANS D'ORGANISATIONS SPECIFIQUES DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES http://sp.unaids.org	56
Annexe 1	57
Annexe 2	59
Annexe 3	63
Annexe 4	66

Liste des Encadrés

- Encadré 1 Domaines d'activités, Plan Stratégique du Système des Nations Unies 2001-2002
- Encadré 2 Organisation du Système des Nations Unies qui participent au PSSNU
- Encadré 3 Mécanismes de Partenariat et de Coordination
- Encadré 4 Plans stratégiques nationaux
- Encadré 5 Droits de la Personne humaine
- Encadré 6 Genre
- Encadré 7 Jeunes
- Encadré 8 Orphelins
- Encadré 9 Prévention de l'infection à VIH chez les mères et les nourrissons
- Encadré 10 Les professionnel(le)s du sexe et leur clientèle
- Encadré 11 Les consommateurs de drogues injectables (CDI)
- Encadré 12 Personnes migrantes ou réfugiées et personnes déplacées au sein de leur pays
- Encadré 13 Les hommes qui ont des rapports sexuels avec d'autres hommes
- Encadré 14 Prisonniers et autres personnes vivant en milieu institutionnel
- Encadré 15 Soins de santé
- Encadré 16 Services de soins pour infections sexuellement transmissibles
- Encadré 17 Services de dépistage/de test et de conseil volontaires
- Encadré 18 Recherche en matière de vaccins
- Encadré 19 Renforcement du potentiel d'action dans le secteur de l'éducation
- Encadré 20 Renforcement du potentiel d'action dans le secteur de la santé
- Encadré 21 Services armés et en uniforme
- Encadré 22 Matériel
- Encadré 23 Milieu de travail
- Encadré 24 Europe orientale et Asie centrale
- Encadré 25 Afrique
- Encadré 26 Amérique latine et Caraïbes
- Encadré 27 Asie du sud
- Encadré 28 Asie du sud-est

Aperçu et structure

Au cours de sa deuxième session en novembre 1995, le Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA (CCP) a adopté le Plan Stratégique de l'ONUSIDA pour 1996-2000 mis au point par le Secrétariat de l'ONUSIDA au cours de son année préparatoire. Le Plan décrit l'approche et les objectifs généraux du Programme de l'ONUSIDA et comporte la description des domaines généraux d'activités pour les six organismes coparrainants que comptait alors l'ONUSIDA.

Lors de sa huitième session en 1999, le CCP a encouragé *le Secrétariat et les Coparrainants à intensifier leurs efforts pour élaborer un plan stratégique du système des Nations Unies contre le VIH/SIDA de 2001 à 2005. Le CCP encourage de plus les Coparrainants à développer leurs stratégies institutionnelles, en mettant l'accent de manière équilibrée sur les régions prioritaires, et à énoncer leurs objectifs et cibles spécifiques ainsi que les plans pour les atteindre.*

La résolution ECOSOC 1999/36 (28 juillet 1999) a instamment prié les organismes de mettre au point leurs stratégies institutionnelles et de soumettre à leurs organes directeurs leur proposition de contribution au PSSNU [*Traduction non officielle*].

Lors de sa session d'avril 2000, le Comité administratif de Coordination (CAC) a encouragé toutes les organisations du Système des Nations Unies à participer activement, avec le Secrétariat et les organismes coparrainants, à la mise au point du PSSNU [*Traduction non officielle*].

Lors de sa neuvième réunion en mai 2000, le CCP a *réaffirmé sa demande au Secrétariat d'entreprendre l'élaboration du Plan Stratégique des Nations Unies pour 2001-2005 en consultant largement les partenaires onusiens et autres, de façon à refléter le Cadre mondial stratégique.*

Lors de sa troisième réunion thématique en décembre 2000, le CCP s'est *tout particulièrement félicité du rapport d'avancement sur l'élaboration du plan stratégique du système des Nations Unies sur le VIH/SIDA pour 2001-2005 (UNAIDS/PCB(10)/00.5) et a loué la transparence du processus d'élaboration et la participation sans précédent des acteurs, notamment grâce au fait que les membres du CCP ont accès au site Internet. Il a recommandé que le Secrétariat, les organismes coparrainants et d'autres organisations du système des Nations Unies fixent définitivement leur contribution au plan stratégique du système des Nations Unies afin que la question puisse être examinée à la prochaine réunion ordinaire du CCP en 2001.*

L'actuel Plan Stratégique du Système des Nations Unies reflète une mobilisation accrue en réponse à l'aggravation de l'épidémie et va beaucoup plus loin que le plan 1996-2000. Il est bâti sur les plans et les stratégies de 29 organisations et départements du Système des Nations Unies impliqués dans l'action contre le VIH/SIDA, y compris les organismes coparrainants de l'ONUSIDA, actuellement au nombre de sept, et le Secrétariat de l'ONUSIDA.

Le Plan stratégique du Système des Nations Unies comporte trois sections :

Section I : La riposte du système des Nations Unies à l'épidémie de VIH/SIDA situe le PSSNU dans son contexte et le relie au Cadre mondial stratégique et aux objectifs mondiaux pour le VIH/SIDA, notamment ceux qui sont en préparation pour la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/SIDA (UNGASS). Elle décrit en outre les rôles et les fonctions du Système des Nations Unies dans sa riposte à l'épidémie ainsi que les mécanismes qui sous-tendent la coordination par rapport au VIH/SIDA au sein du système, et résume les plans de suivi pour le PSSNU.

Section II : Les objectifs et les approches stratégiques du système des Nations Unies développent plus avant les objectifs spécifiques du Système des Nations Unies dans 9 domaines d'activité sur toute l'étendue de la "riposte élargie". Cette section identifie les défis majeurs dans chacun des domaines d'activité et propose une synthèse des approches pour chacune des organisations du Système des Nations Unies participant au PSSNU.

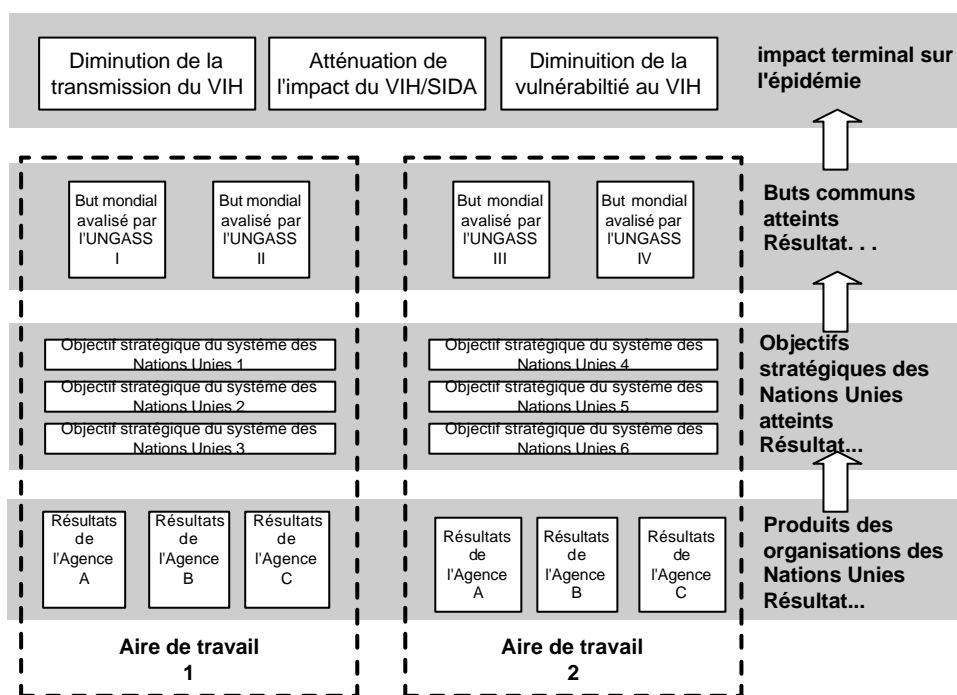
Section III : Résumé des plans individuels des organisations du Système des Nations Unies, qui résume les stratégies et les plans VIH/SIDA des 29 organisations qui prennent part au cadre commun mis en place par le Groupe consultatif interinstitutions sur le SIDA (IAAG). Les résumés offrent un aperçu général des mandats et des activités, de cibles et des priorités, des stratégies et des ressources pour chaque organisation en ce qui concerne le VIH/SIDA. *(Leur longueur ne permet pas d'inclure ces résumés dans les copies du PSSNU qui ont été distribuées, mais ces documents sont disponibles par voie électronique sur <http://sp.unaids.org> et seront disponibles pour les membres du CCP sous forme d'un document de Conférence à la réunion du CCP du 30 mai au 1^{er} juin 2001).*

I. Riposte du Système des Nations Unies à l'Épidémie de VIH/SIDA

A. But général du Plan Stratégique du Système des Nations Unies 2001-2005

Le PSSNU 2001-2005 identifie au sein du Système des Nations Unies les fonctions-clés qui peuvent venir à l'appui des efforts entrepris au niveau national et décrit l'approche et les priorités des organisations participantes du Système des Nations Unies dans le cadre d'une riposte coordonnée de ce Système. En particulier, le plan concerne la question des liens critiques entre le travail de l'une ou l'autre organisation des Nations Unies, l'atteinte des objectifs que se sont fixés les Nations Unies, les buts établis d'un commun accord – tout particulièrement ceux de l'Assemblée Générale des Nations Unies, et l'impact de tous ces éléments sur l'épidémie.

Figure 1 Liens entre les efforts des organisations des Nations Unies et la réalisation des buts mondiaux



1. Le cadre stratégique mondial contre le VIH/SIDA

Le cadre stratégique mondial pour le VIH/SIDA, auquel le Conseil de Coordination du Programme (CCP) a donné son aval en décembre 2000, analyse les raisons d'une mobilisation urgente vers une riposte élargie qui traite simultanément de la diminution des risques liés au VIH/SIDA, de la vulnérabilité et de l'impact. Le Plan Stratégique du Système des Nations Unies prend son origine dans le Cadre stratégique mondial, en particulier dans les **Engagements du Leadership** que les principaux acteurs – y compris le Système des Nations Unies – ont été encouragés à prendre (Annexe 1). Les Engagements du Leadership ont permis d'élargir et de structurer le travail du Système des Nations Unies en des **“Domaines d'activité”** plus opérationnels (voir l'Encadré 1).

Encadré 1
Domaines d'activité dans le
Plan stratégique du Système des Nations Unies 2001-2005

1. Assurer à l'épidémie une riposte exceptionnelle
2. Problèmes généraux de la riposte élargie
3. Protection des enfants et des jeunes contre l'épidémie et l'impact de cette dernière
4. S'occuper des plus vulnérables pour qui le risque d'infection par le VIH est le plus grand
5. Prise en charge des foyers et des communautés spécifiques affectés par le VIH/SIDA
6. Activités et recherche biomédicale
7. Capacités en ressources humaines et compétences institutionnelles dans les secteurs-clés
8. Politiques et programmes contre le VIH/SIDA et ses impacts socio-économiques
9. Mise au point de stratégies régionales

Les principes directeurs élaborés au sein du Cadre stratégique mondial, au nombre de 4, sont repris dans tous les domaines d'intervention pour l'ensemble de la riposte du Système des Nations Unies :

- Les gouvernements nationaux, en coopération avec la société civile, doivent apporter le leadership ainsi que la coordination et les moyens qui permettront aux efforts nationaux et internationaux de faire face aux besoins du pays et de la communauté
- Les personnes vivant avec le VIH/SIDA ou affectés par le VIH/SIDA doivent être activement enrôlées et soutenues dans leurs efforts pour lutter contre l'épidémie de par le monde
- Il convient de s'attaquer explicitement aux inégalités liées au sexe qui aggravent l'épidémie
- Les méthodes de prévention, les thérapies salvatrices, les découvertes scientifiques en matière de prévention et de soins doivent être rendues largement disponibles à tous de façon équitable et financièrement accessible.

2. Objectifs et buts généraux

L'Assemblée Générale des Nations Unies et les organes directeurs des organismes du Système des Nations Unies ont pris une série d'engagements afin de renforcer les ripostes internationales et nationales qui touchent aux divers éléments de l'épidémie à VIH/SIDA¹. Au niveau régional, des rencontres ont permis aux gouvernements, aux partenaires du Système des Nations Unies, aux ONG et aux donateurs bilatéraux d'identifier des stratégies et des buts spécifiques aux régions. A partir de ces résultats, l'UNGASS devra pouvoir mettre en place des buts et des cibles supplémentaires pour faire progresser le Cadre stratégique mondial et le mettre en œuvre.

¹ Notamment le but mondial fixé à l'occasion de la 21^e Session extraordinaire de l'Assemblée des Nations Unies : Les Gouvernements, avec l'aide des donateurs et de l'ONUSIDA, devraient dès 2005, faire en sorte qu'au moins 90%, et dès 2010 au moins 95% des jeunes gens et jeunes filles de 15 à 24 ans aient accès à l'information, à l'éducation et aux services requis pour élaborer les compétences vitales qui leur permettront de réduire leur vulnérabilité vis-à-vis de l'infection à VIH. Les services devront inclure l'accès aux mesures de prévention comme par exemple les préservatifs féminins et masculins, le test volontaire, le conseil et le suivi psychologiques. A titre d'indicateurs, les Gouvernements devront utiliser les taux d'infection par le VIH chez les jeunes de 15 à 24 ans, en se fixant pour but une diminution de ce taux au niveau mondial dès 2005, diminution qui devrait atteindre 25% dans les zones les plus atteintes, ainsi qu'une diminution de 25% au niveau mondial dès 2010 [Traduction non officielle].

Les buts et les objectifs inclus dans le projet de déclaration en cours (*Déclaration de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/SIDA*) a guidé l'élaboration du PSSNU. Ces buts et objectifs sont en cours de négociation au niveau des Etats Membres dans le cadre du processus de préparation de l'UNGASS – au moment de présenter ces lignes, la dernière version disponible du projet de *Déclaration* datait du 30 mars 2001. Les buts et les objectifs inclus dans cette version sont repris par domaine de travail dans l'Annexe 2. Dès qu'un état plus avancé de la *Déclaration* sera disponible dans le cadre du processus préparatoire de l'UNGASS, il sera distribué aux participants du CCP.

3. Objectifs stratégiques du Système des Nations Unies

Le but fondamental de la riposte du Système des Nations Unies à l'épidémie de VIH/SIDA consiste à apporter une direction et une valeur ajoutée aux efforts des gouvernements et des autres partenaires pour atteindre les buts identifiés d'un commun accord. La capacité du Système des Nations Unies à mobiliser des engagements internationaux pour une riposte élargie constitue un élément essentiel qui sous-tend le PSSNU.

On retrouvera les **objectifs stratégiques** du Système des Nations Unies dans chacun des domaines d'intervention. Ces objectifs doivent servir à focaliser les efforts entrepris en suivant des lignes-force sur toute l'étendue du système afin d'aider les pays à atteindre les buts et leurs objectifs mondiaux. La mise en place des objectifs du Système des Nations Unies est un processus dynamique. Il faudra sans doute affiner les objectifs préparés par l'UNGASS et prévoir des révisions périodiques pour s'assurer que les efforts des Nations Unies se focalisent stratégiquement sur les buts à atteindre.

4. Stratégies et plans spécifiques des Organismes du Système des Nations Unies

La mise au point de Stratégies et plans individuels pour les Organismes participants du Système des Nations Unies constitue elle aussi un processus dynamique. Si les organismes participants ont pris l'engagement 'accorder une priorité plus importante au VIH/SIDA, l'intensité et la durée de leur expérience de lutte contre l'épidémie varient considérablement. Par voie de conséquence, il en est de même pour le degré auquel les organes directeurs et les processus de planification généralisés de chaque agence ont contribué à l'élaboration des activités de lutte. L'estimation des dépenses actuelles et à venir liées au VIH/SIDA a elle aussi représenté un défi considérable pour la plupart des organismes participants. Les plans des organismes participants – individuellement et collectivement – croissent de façon exponentielle au sein du Système des Nations Unies par rapport au début de la période de planification précédente.

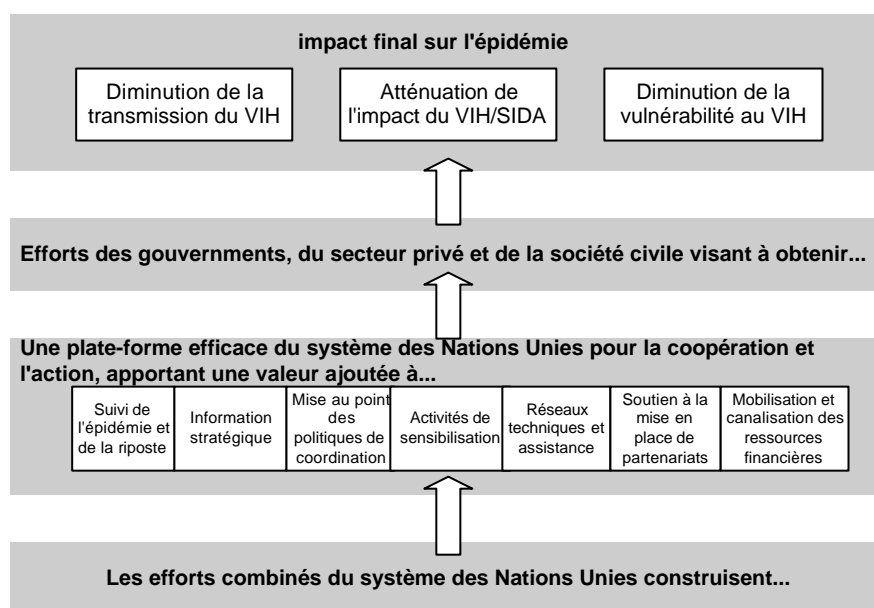
B. Le Système des Nations Unies au sein du Partenariat mondial

Le Système des Nations Unies a une grande responsabilité et un rôle singulier vis-à-vis de ses Etats Membres afin :

- D'augmenter au niveau mondial la prise de conscience et l'engagement de lutte contre l'épidémie
- D'accroître les compétences et les connaissances qui permettent de riposter à l'épidémie
- D'assurer et de coordonner la mobilisation des ressources requises pour venir en aide aux efforts nationaux.

Grâce à ses Agences, à ses Programmes et à ses Fonds dans les domaines de la politique, des affaires sociales et économiques et autres domaines spécialisés, le Système des Nations Unies est singulièrement bien placé pour servir de plate-forme aux efforts en coopération de ses partenaires – qu’il s’agisse d’Etats Membres, du secteur privé ou de la société civile. Le défi mondial que rencontre le Système des Nations Unies est de renforcer, de focaliser et de coordonner ses efforts de façon à porter au maximum la valeur que ceux-ci ajoutent aux efforts des gouvernements nationaux de leurs partenaires dans la riposte.

Figure 2: Plateforme du système des Nations Unies pour la coopération en ce qui concerne le VIH/SIDA



1. Rôle et fonctions du Système des Nations Unies dans le cadre d'une riposte élargie

On peut décrire les “briques” qui construisent la plate-forme de collaboration et d’action du Système des Nations Unies contre le VIH/SIDA en termes de rôles et de fonctions centrales dans la riposte, entre autres :

- **Suivre l'épidémie et y riposter.** Les gouvernements nationaux, les donateurs bilatéraux et les ONG comptent sur les organisations du Système des Nations Unies pour les aider à renforcer leurs systèmes de surveillance et à mettre au point des indicateurs et des méthodes de suivi et d'évaluation de leurs efforts en matière politique et programmatique. L'objectivité du Système des Nations Unies, les accords en place entre ses agences et les gouvernements en ce qui concerne la notification des données, ainsi que la mise au point par ses comités et organismes scientifiques de méthodes largement acceptées pour harmoniser la collecte de données constituent des avantages majeurs au niveau mondial dans la riposte contre le VIH/SIDA.

-
- **Mettre au point et diffuser les informations de stratégie.** Les réseaux mondiaux d'analystes et de spécialistes en politique dont dispose le Système des Nations Unies constituent une ressource sans pareil pour le soutien à ses partenaires. Ces réseaux apportent l'information la plus fiable et la mieux mise à jour pour une analyse efficace de la situation, pour l'élaboration de politiques, l'élaboration des programmes, la mise en application et le suivi de ceux-ci.
 - **Mettre au point et coordonner les politiques.** Grâce aux possibilités qu'elles ont de réunir les personnes intéressées à ces questions, les organisations du Système des Nations Unies sont bien placées pour négocier un consensus en ce qui concerne les meilleures pratiques et mettre au point des approches communes pour la résolution de problèmes. Dans le cadre des Conventions sur les Droits de l'Homme et des buts établis de commun accord par les Etats Membres, le Système des Nations Unies peut objectivement devenir un rassembleur, un facilitateur et un catalysateur objectif dans le but d'établir les stratégies et les accords qui sont nécessaires au niveau international pour mobiliser la riposte.
 - **Sensibiliser.** Les Nations Unies sont idéalement placées pour faciliter le dialogue et amener à une plus grande ouverture à propos du VIH/SIDA de par le monde. L'action de sensibilisation du Système des Nations Unies, libre de toute accusation d'intérêts personnels, profite d'une écoute large auprès des gouvernements, des media et de la société civile à travers tous les continents. Cette position permet aux Nations Unies de s'assurer que le VIH/SIDA reste en position haute sur l'agenda politique des autorités nationales, des agences de développement, des fondations bénévoles internationales et du secteur des affaires.
 - **Faciliter la mise en place de réseaux de ressources techniques et offrir une aide technique immédiate aux pays.** Les organisations du Système des Nations Unies disposent de compétences notables qu'elles peuvent utiliser pour apporter un soutien politique et technique à leurs partenaires sur l'étendue des domaines d'intervention des programmes dans la riposte à l'épidémie. Fait encore plus important, le Système des Nations Unies permet à des experts du monde entier d'améliorer la pertinence et l'efficacité de leurs propres ressources en participant à ses mécanismes régionaux et mondiaux.
 - **Soutenir la mise en place du partenariat.** Au niveau mondial et au niveau régional, le Système des Nations Unies peut se targuer d'avoir mis en place des partenariats internationaux qui comprennent gouvernements, secteur privé et société civile. Les Nations Unies ont accru leur efficacité à inclure des partenaires du secteur privé, y compris des Fondations, dans les efforts en partenariat pour le développement international. Le Système des Nations Unies fournit aussi un appui aux gouvernements nationaux et à la société civile dans leurs efforts pour établir des partenariats contre le VIH/SIDA au niveau local.
 - **Mobiliser et canaliser les ressources financières.** Il existe divers mécanismes au sein des Programmes et des Fonds du Système des Nations Unies ainsi qu'à la Banque mondiale pour mobiliser et canaliser les ressources sous forme de crédits aux gouvernements ; de soutien à des subventions pour les gouvernements et à travers ceux-ci ; de soutien à la mise en place au nom des gouvernements ; et d'autres soutiens financiers plus spécialisés pour les réseaux, les programmes et la recherche au niveau

régional et mondial. On dispose aussi d'une expérience significative en ce qui concerne la mise en place de mécanismes plus décentralisés pour canaliser les ressources au sein des pays.

2. L'ONUSIDA

En 1994, le Conseil économique et social (ECOSOC) a approuvé la mise en place du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) afin d'assurer une riposte coordonnée à l'épidémie de VIH/SIDA de la part des agences et programmes du Système des Nations Unies. Le but de l'ONUSIDA tel qu'il a été établi par l'ECOSOC est de renforcer la capacité du Système des Nations Unies à :

- Apporter un leadership mondial pour la riposte à l'épidémie
- Encourager un consensus mondial sur les politiques et les approches programmatiques
- Renforcer les compétences de suivi des tendances
- Renforcer les compétences des gouvernements nationaux en ce qui concerne la mise au point de stratégies et d'activités nationales
- Encourager la plus large mobilisation sociale et politique pour prévenir l'infection par le VIH/SIDA et lutter contre elle
- Sensibiliser à un plus grand engagement politique aux niveaux mondial et national, notamment en ce qui concerne des ressources adéquates.

La majeure partie des ressources de l'ONUSIDA en matière de technique, de politique et de programmes provient de ses 7 organismes coparrainants, à savoir le Fonds de Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), le Programme des Nations Unies pour le Contrôle international des Drogues (PNUCID), l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et la Banque mondiale.

En tant qu'agents moteurs principaux des efforts de l'ONUSIDA, les organismes coparrainants ont mis leur mandat collectif, leurs domaines de compétence et leurs avantages comparés au service d'une riposte coordonnée. Au niveau des pays, ils se sont engagés à une planification conjointe et à une programmation intégrée de leurs ressources. Au niveau régional et au niveau mondial, les organismes coparrainants coordonnent tous leurs efforts relatifs au VIH/SIDA au sein d'un Budget et d'un Plan de travail unifié, avec unification de la planification coordonnée, des activités de sensibilisation, de la mobilisation des ressources et du suivi des actions. Le travail collectif des organismes coparrainants constitue un renforcement pour l'action et une source d'expertise à laquelle le Système des Nations Unies au sens élargi peut puiser.

3. Les Organisations du Système des Nations Unies

Outre l'ONUSIDA (Organismes coparrainants et Secrétariat), 21 Programmes, Fonds, Agences spécialisées, Départements du Secrétariat des Nations Unies et autres entités au sein des Nations Unies, ainsi que d'autres associations fermement engagées dans la lutte contre le VIH/SIDA, ont mis au point et appliquent des plans d'organisation contre le VIH/SIDA (Encadré 2).

Les 29 organisations qui prennent part au PSSNU constituent une ressource unique et impressionnante. En mettant à disposition leurs connaissances, leur expertise et leurs ressources de programme, elles renforcent considérablement la plate-forme du Système des Nations Unies

pour une coopération et une action internationales et donnent accès à un vaste éventail de participants – qu’il s’agisse de ministères et de départements du secteur public, du secteur privé, des organismes non gouvernementaux ou d’autres partenaires. Leur participation pleine et entière à une riposte élargie ajoute du poids et de la légitimité aux efforts collectifs du Système des Nations Unies contre le VIH/SIDA.

Encadré 2
Organisations du Système des Nations Unies et organisations connexes
prenant part au PSSNU

1. Fonds des Nations Unies pour l’Enfance (UNICEF)
2. Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
3. Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP)
4. Programme des Nations Unies pour le Contrôle international des Drogues (PNUCID)
5. Organisation des Nations Unies pour l’Education, la Science et la Culture (UNESCO)
6. Organisation mondiale de la Santé (OMS)
7. Banque mondiale (BM)
8. Organisation internationale du Travail (OIT)
9. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)
10. Organisation mondiale de la Propriété intellectuelle (OMPI)
11. Organisation des Nations Unies pour l’Alimentation et l’Agriculture (FAO)
12. Fonds international de développement agricole (FIDA)
13. Programme alimentaire mondial (PAM)
14. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)
15. Conseil du commerce et du développement (CNUCED)
16. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)
17. Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme (HCDH)
18. Volontaires des Nations Unies (VNU)
19. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)
20. Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD)
21. Département des Opérations de Maintien de la Paix des Nations Unies
22. Département des Affaires économiques et sociales du Secrétariat des Nations Unies (DESA)
23. Fonds des Nations Unies pour le Partenariat international (UNFIP)
24. Services médicaux des Nations Unies (UNMS)
25. Organisation mondiale du Commerce (OMC)
26. Organisation mondiale du Tourisme (OMT)
27. Organisation internationale pour les Migrations (OIM)
28. Fédération des Associations de Fonctionnaires internationaux (FAFI)
29. Secrétariat de l’ONUSIDA

4. Le Secrétariat de l’ONUSIDA

La visée fondamentale du Secrétariat de l’ONUSIDA est de soutenir et de renforcer le Système des Nations Unies dans sa tâche : conduire la riposte mondiale élargie contre l’épidémie. Le Secrétariat constitue au sein du Système des Nations Unies le principal agent de plaidoirie en faveur d’une riposte urgente et coordonnée, avec 3 fonctions principales :

1. Une fonction de **leadership et de coordination stratégique et politique**, notamment le travail propre du Secrétariat visant à fournir un appui stratégique et politique à la riposte du Système des Nations Unies.

2. Une fonction de **mobilisation des ressources politiques, techniques et programmatiques**, notamment les engagements politiques accrus au niveau mondial et au niveau national ainsi que la mobilisation du vaste champ de partenaires requis pour combattre l'épidémie.
3. Une fonction qui consiste à améliorer **l'accès à l'information stratégique**, notamment en aidant ses partenaires à fournir, diffuser et analyser l'information dont les décideurs politiques, les sensibilisateurs et les gestionnaires de programmes ont besoin pour utiliser au mieux leurs ressources contre l'épidémie.

5. Mécanismes de partenariats et de coordination

L'amélioration des partenariats et de la coordination au sein du Système des Nations Unies ne constitue pas une fin en soi. Il s'agit plutôt de focaliser des efforts gérés de façon indépendante selon des approches stratégiques communes. L'Encadré 3 décrit des mécanismes de collaboration qui, au sein du Système des Nations Unies, soutiennent et renforcent le développement du partenariat et de la coordination en ce qui concerne le VIH/SIDA aux niveaux local, régional et mondial.

Encadré 3

Mécanismes de partenariats et de coordination

Le Groupe consultatif inter-institutions sur le SIDA (IAAG) est un groupe consultatif de 44 représentants d'organisations du Système des Nations Unies au niveau mondial, destiné à coordonner les politiques et à faciliter l'implication de toutes les organisations pertinentes du Système des Nations Unies dans la riposte mondiale. L'IAAG sert aussi de forum de discussion pour les problèmes liés au milieu de travail au sein même du Système des Nations Unies.

Le Budget-Plan de Travail intégré² est un exercice conjoint de planification et d'identification des priorités aux niveaux mondial et régional, qui précise les résultats spécifiques à atteindre pour les organismes coparrainants et le Secrétariat en appui aux objectifs du PSSNU. Il comprend toutes les activités de l'ONUSIDA, des organismes coparrainants et du Secrétariat liées au VIH/SIDA aux niveaux mondial et régional.

² Le Budget-Plan de Travail intégré a 3 composantes principales : les contributions budgétaires directes des organismes coparrainants, un budget 'central' fourni collectivement par les organes directeurs du Secrétariat, un budget 'supplémentaire' apporté individuellement par les organismes coparrainants.

Les Plans de travail intégrés du Système des Nations Unies sur le VIH/SIDA, préparés sous les auspices des Groupes thématiques des Nations Unies, constituent des exercices conjoints de planification et d'identification des priorités au niveau des pays. Ils sont mis au point au sein du Cadre d'Aide au Développement des Nations Unies (UNDAF) dans le but d'inclure toutes les actions liées au VIH/SIDA de l'ensemble du Système des Nations Unies en appui aux plans nationaux de lutte contre le VIH/SIDA.

Les Fonds d'accélération programmatique (FAP) constituent une ressource catalytique canalisée à travers les Groupes thématiques des Nations Unies dans le but de renforcer les capacités de planification, d'élaboration, de suivi et d'évaluation dont ont besoin les organisations du Système des Nations Unies pour soutenir la riposte nationale.

Le Groupe de référence pour le suivi et l'évaluation (MERG) de l'ONUSIDA compte des experts en provenance des pays et des agences bilatérales ainsi que des experts indépendants dans le domaine de l'évaluation ; il aide à harmoniser les approches de suivi et d'évaluation parmi les organisations qui travaillent ensemble et à mettre au point des méthodes de suivi et d'évaluation efficaces. Au sein du MERG, un Groupe de travail des organismes coparrainants pour l'Evaluation – qui comprend des responsables des bureaux d'évaluation de divers organismes coparrainants de l'ONUSIDA – dirige le suivi global des activités du PSSNU.

Le Conseil de Coordination des Programmes de l'ONUSIDA met en place des équipes de travail inter-organisations afin d'arriver à une riposte coordonnée à des problèmes spécifiques au niveau de la politique et des programmes. Ces équipes sont orientées vers la production de résultats et sont en général de durée déterminée ; elles permettent de considérer des problèmes qui sont particulièrement complexes ou qui requièrent un effort entrepris par plusieurs agences.

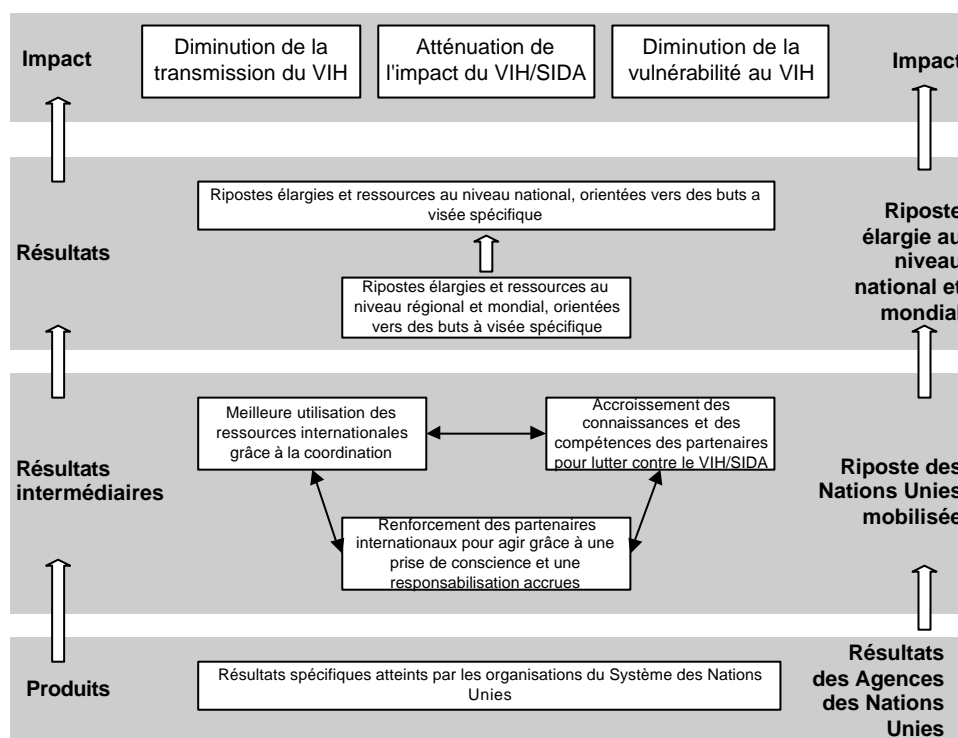
L'ONUSIDA a signé des cadres de coopération avec des agences qui ne sont pas des organismes coparrainants, par exemple le BIT, l'OIM, la FAO et le HCR, afin de faciliter la coordination et la mise en place de partenariats plus efficaces en précisant leurs responsabilités, leurs approches et leurs modalités de soutien respectives.

On a mis en place des Processus Régionaux de Stratégie dans toutes les Régions afin d'apporter un appui multisectoriel technique et programmatique aux ripostes nationales contre le VIH/SIDA. Ces processus encouragent une planification mieux intégrée, la mise en place de réseaux techniques aux niveaux régional et sous-régional, des liens renforcés avec les organismes multilatéraux et autres, en même temps qu'ils permettent d'éclaircir les rôles, les responsabilités et les approches des partenaires au sein de leur collaboration.

C. Suivi du Plan stratégique du Système des Nations Unies

Les organisations du Système des Nations Unies se sont particulièrement engagées à augmenter leur efficacité, leur transparence et leur responsabilité dans le cadre du PSSNU. Le plan de suivi des activités pour le PSSNU se fonde sur le cadre de suivi et d'évaluation de l'ONUSIDA (Figure 3), élaboré sous les auspices du Groupe de référence pour le suivi et l'évaluation (MERG) et approuvé par le CCP de l'ONUSIDA. Le plan de suivi des activités pour le PSSNU prévoit un rapport de résultats à mi-parcours, que le Groupe de travail des Organismes coparrainants devra soumettre pour examen en 2004 à l'IAAG et au CCP.

Figure 3: Cadre de suivi et d'évaluation ONUSIDA appliqué au PSSNU

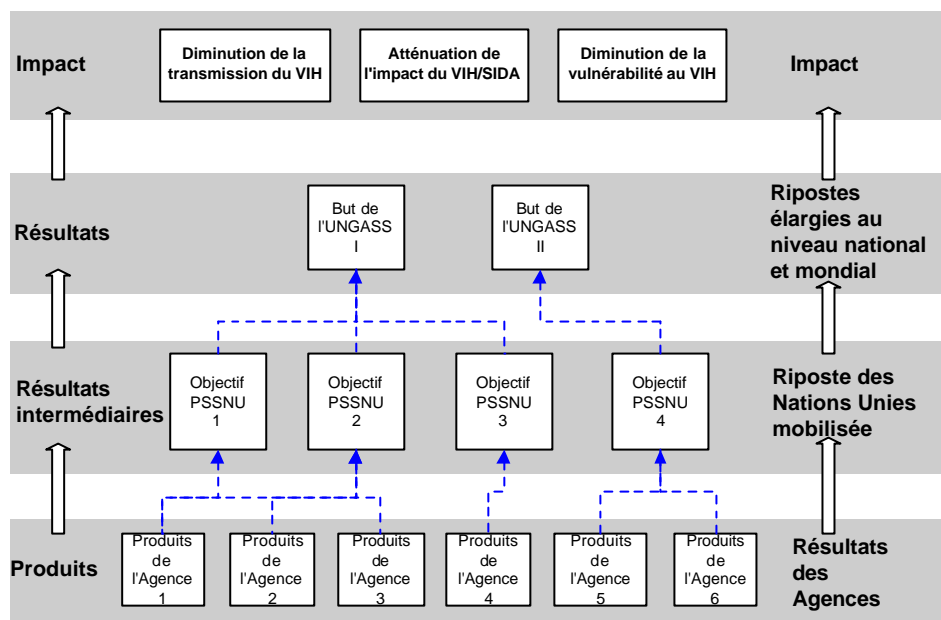


Aux niveaux mondial et régional, les résumés des plans individuels des organisations du Système des Nations Unies conservés sous forme électronique au sein de l'ONUSIDA permettent la mise à jour et le suivi réguliers des activités des organes de direction, des estimations de ressources humaines et financières et des priorités, activités et résultats de chaque agence. L'examen périodique des programmes entre partenaires, entrepris par les organismes participants et le Secrétariat de l'ONUSIDA, apportent d'autres occasions d'évaluer en profondeur les activités de chaque agence. **Au niveau des pays**, le Groupe de Travail des Organismes coparrainants sur l'Evaluation supervisera l'examen approfondi des résultats obtenus par le Système des Nations Unies dans la mise en exécution des Plans de travail intégrés sur le VIH/SIDA *in situ*, surtout en ce qui concerne les études de cas conjointes au niveau de certains pays, études destinées à compléter l'appréciation annuelle des activités du Groupe thématique en cours. Le système électronique de l'ONUSIDA conserve également les Plans stratégiques nationaux en cours et les Plans intégrés du Système des Nations Unies.

Le plan de suivi du PSSNU s'efforcera d'accroître le sentiment de responsabilité dans toute l'étendue du système en liant les produits de chaque agence à l'atteinte des objectifs

stratégiques du Système des Nations Unies présentés dans la Section II, en tenant compte du fait qu'il pourra falloir les efforts conjoints de plusieurs organisations au Système des Nations Unies pour atteindre un même objectif spécifique du Système des Nations Unies (voir Figure 4).

Figure 4: Schéma des liens entre les produits des organisations des Nations Unies et les objectifs du PSSNU



On peut définir les attentes en ce qui concerne les résultats du Système des Nations Unies à deux niveaux distincts :

1. Au niveau des résultats pour l'ensemble du Système des Nations Unies.
2. Au niveau des résultats pour une agence donnée.

Le Secrétariat de l'ONUSIDA, avec le Groupe de Travail des Coparrainants chargé de l'évaluation, aura la responsabilité du suivi des accomplissements au niveau des objectifs du Système des Nations Unies. Après l'UNGASS sur le VIH/SIDA en juin 2001, on incorporera des cibles plus quantitatives au sein des objectifs stratégiques du Système des Nations Unies. Chaque agence sera responsable du suivi d'accomplissements en ce qui concerne ses propres résultats. Le Secrétariat de l'ONUSIDA et le Groupe de Travail des Coparrainants chargé de l'évaluation apporteront une aide technique aux organismes qui participeront à la mise au point d'indicateurs d'accomplissement quantitatifs et qualitatifs.

On ne peut estimer qu'indirectement le degré de responsabilité du Système des Nations en ce qui concerne les niveaux "résultat" et "impact final". Le choix des objectifs stratégiques du Système des Nations Unies postule implicitement que la matérialisation de ces objectifs contribuera de façon significative aux ripostes élargies mondiales, régionales et nationales. De même, on accepte généralement que des ripostes élargies au niveau des "résultats" entraîneront des succès au niveau de l'impact final. Il faudra établir des partenariats techniques élargis avec des institutions nationales, des agences bilatérales et des universités pour mettre ces hypothèses à l'épreuve et fournir des fondations plus rationnelles aux fins de réévaluation des priorités au sein de la riposte mondiale et du PSSNU. Afin de soutenir ces efforts, l'amélioration de la capacité stratégique d'information du Système des Nations Unies et de ses partenaires nationaux et internationaux reste une priorité majeure.

Section II

OBJECTIFS ET APPROCHE STRATEGIQUE DU SYSTEME DES NATIONS UNIES

1. Opposer à l'épidémie une riposte exceptionnelle

1.1 Visée

Visée stratégique

Le Cadre stratégique mondial attend des responsables gouvernementaux, de la société civile et du secteur privé qu'ils apportent à l'épidémie **une riposte exceptionnelle** qui comprenne : l'engagement actif de leaders de haut niveau, des cibles et des objectifs mesurables, des politiques et des programmes qui s'appuient sur une meilleure information épidémiologique et stratégique, des ressources financières adéquates et durables et l'intégration des stratégies de soins et de prévention du VIH/SIDA dans les efforts généraux de planification et de développement.

Objectifs et buts au niveau mondial

Les objectifs et buts de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/SIDA (UNGASS) fournissent une première orientation aux efforts du Système des Nations Unies pour la période du plan. *Objectifs et buts pour une riposte exceptionnelle sont présentés à titre indicatif dans l'Annexe 2 et seront inclus dans ce document lorsqu'ils auront été finalisés et avertisés par le UNGASS.*

Défis majeurs

Le système des Nations Unies doit relever de formidables défis pour assurer une riposte exceptionnelle à l'épidémie. Les responsables de haut niveau sont désormais conscients de l'ampleur nationale et mondiale de l'épidémie et se sont engagés à faire plus. La volonté politique doit néanmoins encore s'inscrire dans de vastes actions programmatiques nécessaires pour contenir l'épidémie. La plupart des gouvernements des pays gravement affectés manquent encore du soutien technique, programmatique et financier qui permettrait de transformer leur engagement en ripostes nationales multisectorielles efficaces.

Un défi permanent de taille pour le Système des Nations Unies est d'étayer les efforts en vue de l'information stratégique dont les responsables ont besoin pour guider et suivre les progrès vers les objectifs retenus. Divers partenaires ont tenté d'élaborer des systèmes d'inventaire et de diffusion de l'information pertinente concernant tant l'épidémie VIH/SIDA que les ripostes nationales. Mais la plupart de ces tentatives n'ont pas bénéficié – loin de là – de ressources suffisantes et n'ont abouti qu'à des dossiers d'information rarement mis à jour et conçus en fonction des besoins spécifiques de ceux qui en ont assuré le financement.

Si la plupart des pays gravement affectés ont actuellement des Plans stratégiques nationaux, bien peu de ces plans sont évalués financièrement et encore moins sont financés de façon satisfaisante. Les efforts menés par les Groupes thématiques des Nations Unies sur le VIH/SIDA pour développer des Plans de Travail intégrés de façon à coordonner les activités du Système des Nations Unies en appui des efforts nationaux ont eu jusqu'ici des résultats mitigés.

L'un des principaux obstacles à l'intensification et à l'élargissement de l'action dans les pays les plus frappés – en particulier en Afrique – est l'insuffisance de ressources. Peu de pays peuvent mobiliser au plan national les ressources techniques nécessaires pour simultanément renforcer des services solidement établis, réorienter des services existants vers une meilleure efficacité touchant le VIH/SIDA et créer ou étendre des services pour devancer l'épidémie. Au niveau des ressources techniques internationales, on a manqué de souffle, d'ampleur et de coordination pour combler les manques principaux. Des ressources financières accrues ont été engagées mais les investisseurs n'ont guère été convaincus que les mécanismes de financement en place étaient suffisamment souples, transparents, coordonnés et fiables pour apporter les ressources rapidement là où elles étaient nécessaires. Les efforts pour mobiliser et canaliser les ressources financières exigeront une plus grande capacité à travailler efficacement avec les fondations et le secteur privé – qui prouvent de plus en plus leur engagement à travailler en étroite liaison avec le Système des Nations Unies.

1.2 Objectifs du Système des Nations Unies pour assurer une riposte exceptionnelle à l'épidémie.

Les objectifs stratégiques spécifiques du Système des Nations Unies pour 2002-2005 afin de relever ces défis sont les suivants ::

1. Mobiliser plus efficacement l'appui mondial, politique et public, y compris celui des responsables de haut niveau dans la riposte à l'épidémie.
2. Engager pleinement la direction du Système des Nations Unies, sa politique et sa programmation des ressources dans l'action contre le VIH/SIDA.
3. Renforcer les partenariats institutionnels indispensables pour disposer d'une information épidémiologique et stratégique qui puisse orienter la riposte à l'épidémie.
4. Mobiliser et coordonner un soutien international accru des efforts nationaux pour élaborer et mettre en œuvre des Plans stratégiques nationaux contre le VIH/SIDA.
5. Mobiliser les ressources techniques et financières nécessaires à des ripostes nationales élargies et urgentes et aider à canaliser ces ressources.

1.3 Approche stratégique des partenaires des Nations Unies pour assurer une riposte exceptionnelle à l'épidémie.

L'atteinte des objectifs du Système des Nations Unies en appui à une riposte extraordinaire exigera une active mobilisation active à l'échelle du système des ressources politiques, techniques et programmatiques. Ces ressources devront en outre davantage viser stratégiquement l'apport d'une valeur ajoutée aux efforts des Etats Membres, des sociétés civiles et du secteur privé.

Dans les plans individuels des partenaires du Système des Nations Unies, l'accent est mis sur une amélioration importante de l'apport d'information épidémiologique et stratégique. Au cours de la période du plan, on insistera particulièrement sur le renforcement de la capacité du Système des Nations Unies à constituer pour les principales organisations internationales, les agences nationales, les ONG et les universités une plate-forme de collaboration en vue de l'amélioration des compétences en matière de production, d'analyse et de diffusion de

l'information. Au niveau mondial, cela signifie veiller plus attentivement à localiser et à suivre les ressources des organisations des Nations Unies, des partenaires bi- et multilatéraux et des gouvernements nationaux. Au sein du Système des Nations Unies, cela signifie accroître les performances en matière de suivi de l'exécution du Plan Stratégique du Système des Nations Unies, apporter un appui aux plans de soutien des organisations individuels du Système et aux Plans de Travail intégrés des Groupes thématiques sur le VIH/SIDA. Une aide accrue sera apportée aux équipes nationales en vue d'un meilleur établissement des coûts des Plans nationaux, d'une coordination plus agissante de la mobilisation des ressources au niveau national et d'un usage accru des processus d'effacement de la dette pour financer les efforts concernant le VIH/SIDA.

Ces investissements accrus en matière d'information stratégique fourniront la base d'une sensibilisation plus efficace mise en œuvre par le Système des Nations Unies. Le plus haut niveau de la direction du Système des Nations Unies s'est engagé à renforcer une action coordonnée de sensibilisation sur le VIH/SIDA tout au long de la période de ce plan. Figure également en première place dans les plans du Système des Nations Unies le soutien à apporter aux efforts de sensibilisation des ONG partenaires et des dirigeants dans les secteurs-clés, chefs religieux, responsables patronaux et syndicaux. Les mécanismes de coordination des politiques au sein du Système des Nations Unies décrits dans la section 1 accentueront l'inclusion des partenaires du programme, notamment au niveau des gouvernements. Des représentants des ONG sont fréquemment membres du Conseil de Coordination du Programme et des dispositifs visant un engagement plus efficace des partenaires du secteur privé seront également mis en place.

Le soutien apporté aux équipes nationales Nations Unies et à travers elles appelle le renforcement d'une coordination de la politique gouvernementale nationale avec la société civile au sens large et la participation de partenaires internationaux. Outre le soutien technique et politique direct qu'il apporte, le Système des Nations Unies doit renforcer sa capacité à offrir une plate-forme aux efforts de soutien technique des autres partenaires du programme. Une telle approche permettra aux pays d'améliorer l'élaboration et la mise en œuvre de leurs plans nationaux en donnant accès à une plus grande palette d'assistance pertinente offerte par des pays voisins, des institutions régionales, des agences bilatérales, des fondations et par leur secteur privé.

L'autorité compétente du Système des Nations Unies usera de tout son poids au cours de la période du plan pour aider à la mise en place de partenariats au niveau régional qui prennent en compte la dimension régionale de l'épidémie, pour étendre les ripostes au-delà du secteur public et impliquer pleinement les médias dans la riposte. L'Encadré 4 précise les actions et les partenariats du Système des Nations Unies pour la planification stratégique nationale.

Encadré 4 : Plans stratégiques nationaux

Parmi les approches et partenariats particulièrement importants au sein du Système des Nations Unies on comptera :

- **Une prise de conscience accrue et l'octroi d'une position centrale à la lutte contre le VIH dans les efforts de développement national** notamment en intégrant les stratégies de prévention et de soins dans les outils du développement – Stratégies de Réduction de la Pauvreté, Cadres de développement intégré, Cadre d'Aide au Développement des Nations Unies (UNDAF) – avec le soutien du

PNUD, de l'OMS, de la Banque mondiale, de l'UNICEF et du Secrétariat de l'ONUSIDA.

- **Une mobilisation de ressources pour une action efficace contre le VIH/SIDA.** Ceci inclut entre autres une aide du Secrétariat de l'ONUSIDA à des tables rondes réunissant donateurs et investisseurs afin de mobiliser des ressources pour les stratégies VIH/SIDA nationales et des fonds pour la planification et la conception au moyen du Fonds d'accélération programmatique de l'ONUSIDA (PAF). La Banque Mondiale, le FMI, le PNUD et l'UNICEF plaideront pour la prise en compte du VIH/DISA dans l'effacement des dettes.
- **Le renforcement des capacités** d'élaboration et de conception des programmes, y compris la gestion du planning et de la mise en œuvre, en particulier au niveau du district et des communautés – par le PNUD et plusieurs autres agences du Système des Nations Unies, et le Secrétariat de l'ONUSIDA.
- **L'analyse des meilleures pratiques** : documentation, diffusion et application – par le PNUD et le Secrétariat de l'ONUSIDA.
- **La mise en place d'une information stratégique** sur les causes socio-économiques de l'épidémie – par le PNUD, l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD), la Banque mondiale et l'OIT.

2. Questions transversales soulevées par la riposte étendue

2.1 Visée stratégique

Le Cadre stratégique mondial demande aux autorités d'agir pour faire **respecter les droits de la personne et réduire la stigmatisation qui accompagne le VIH et le SIDA** à travers leurs prises de position politiques et personnelles et la mise en œuvre de politiques qui condamnent la discrimination et l'intolérance et favorisent des débats plus ouverts sur la sexualité en tant que part importante de la vie humaine.

Le Cadre stratégique mondial demande aux autorités d'agir pour satisfaire les besoins des filles et des femmes liés au VIH/SIDA et d'être attentives aux circonstances qui lèsent les femmes dans ce domaine, tout en renforçant leur aptitude à mettre leur expérience et leur voix au service des forces de changement. Il faudra notamment venir à bout des disparités en fonction du sexe quant à l'accès à l'information et aux services, assurer un meilleur accès des femmes aux préservatifs tant masculins que féminins ainsi qu'au conseil et dépistage volontaires dans les centres de planning familial et autres institutions de santé reproductive et enfin garantir aux femmes infectées par le VIH un accès équitable aux soins et au soutien social.

Participation et partenariats sont des thèmes qui vont de pair dans le Cadre stratégique mondial qui demande aux autorités :

- De multiplier les efforts pour appuyer les actions contre l'épidémie centrées sur la communauté en soulignant et renforçant la capacité des communautés locales à s'impliquer avec assurance dans tous les aspects de la riposte
- De promouvoir la pleine participation des personnes vivant avec le VIH/SIDA ou affectées par le virus à la riposte contre l'épidémie en leur garantissant des opportunités de s'exprimer et de témoigner de leur expérience en toute sécurité, de participer aux

instances de conseil locales et nationales ainsi qu'à la planification et à la mise en œuvre des programmes de lutte contre le VIH/SIDA

- D'encourager le développement de partenariats dans la lutte contre l'épidémie entre secteur public et société civile, y compris le secteur privé. Il s'agit en particulier de favoriser les alliances nécessaires pour améliorer l'accès aux informations, services et produits – notamment accès aux préservatifs, à la prise en charge notamment pour les IST – ainsi qu'aux ressources financières et techniques que requièrent les programmes de prévention et de prise en charge.

Visées et buts mondiaux

Les visées et buts de la Session extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur le VIH/SIDA (UNGASS) fourniront une première orientation aux efforts du Système des Nations Unies pour la période du plan. *Objectifs et buts concernant les droits de la personne humaine, les disparités selon le sexe, une participation accrue à la riposte sont présentés, à titre indicatif, dans l'Annexe 2 et figureront dans le présent document une fois finalisés et adoptés par l'UNGASS.*

La Commission des Nations Unies sur les Droits de l'Homme a par ailleurs fourni un cadre en ce qui concerne la protection, la promotion et le plein usage des droits de l'homme dans le contexte du VIH/SIDA. La Commission a demandé aux Etats Membres, aux instances des Nations Unies, aux agences et programmes spécialisés ainsi qu'aux organisations non gouvernementales de :

prendre toutes mesures nécessaires pour garantir le respect, la protection et les droits de la personne en matière de VIH/SIDA tels qu'ils figurent dans les Directives sur les Droits de l'homme et le VIH/SIDA et de contribuer à la coopération internationale dans ce domaine

Renforcer les dispositifs nationaux touchant la protection des droits de la personne humaine en matière de VIH/SIDA et de prendre toutes mesures visant à mettre un terme à la stigmatisation et à la discrimination contre les personnes infectées ou affectées par le VIH/SIDA

S'assurer que leurs lois, leurs politiques et leur pratique respectent les droits de la personne dans le contexte du VIH/SIDA, mettent en œuvre des programmes efficaces de prévention du VIH/SIDA ainsi que des programmes de prise en charge pour les personnes vivant ou affectées par le VIH.

Défis majeurs

La politique à suivre et les instruments de cette politique qui concernent les droits de la personne et la stigmatisation liée au VIH/SIDA sont désormais bien établies. Il en est de même pour l'accroissement de la participation des personnes vivant avec le VIH/SIDA, de la société civile et du secteur privé et la mise en lumière des inégalités basées sur le sexe en matière d'accès à la prévention du VIH et de leurs conséquences. L'information et les outils qui permettraient d'inscrire cette politique dans l'action ne sont néanmoins pas assez largement répandus ; discrimination et stigmatisation liées au VIH/SIDA ont encore cours dans bien des communautés et des institutions ; de nombreuses autorités ne font pas encore clairement le lien de cause à effet entre une vulnérabilité accrue au VIH/SIDA et le déni des

droits de la personne, l'inégalité selon le sexe et l'exclusion sociale. Dans de nombreuses stratégies nationales et des Plans de Travail intégrés du Système des Nations Unies concernant le VIH/SIDA, les programmes d'aide à des actions spécifiques fixant des normes justes sur le plan légal et sur le plan social font encore défaut. Les personnes vivant avec le VIH/SIDA continuent à n'être que marginalement impliquées à tous les niveaux dans le développement des politiques et programmes de prévention et de prise en charge.

De par leur manque d'autonomie économique et sociale, les filles et les femmes sont particulièrement vulnérables à l'infection par le VIH. Or, l'étude de l'influence des rôles de chaque sexe et des relations entre les sexes sur l'aptitude à se protéger du VIH et à faire face efficacement à l'impact du SIDA n'a pas encore fait l'objet d'une priorité suffisante. Peu d'efforts qui viseraient à donner aux femmes un pouvoir accru de choix quant aux possibilités de réduction de leur risque d'infection ont été programmés à grande échelle.

2.2 Objectifs du Système des Nations Unies touchant ces problèmes

Les objectifs stratégiques du Système des Nations Unies pour 2001-2005 visant à relever ces défis et atteindre les buts mondiaux sont :

1. Intensifier la sensibilisation menée par le Système des Nations Unies grâce à des traités internationaux, des résolutions des Nations Unies, des accords intergouvernementaux pour aider les gouvernements à promouvoir, protéger, garantir les droits de la personne et réduire la stigmatisation liée au VIH.
2. Renforcer significativement les dispositions des Nations Unies à repérer et dénoncer les violations des droits de la personne liées au VIH/SIDA.
3. Fournir un appui sur le plan de la politique et des programmes aux gouvernements qui s'efforcent de renforcer leurs dispositifs judiciaires, légaux ou touchant aux droits de la personne humaine pour assurer la protection des populations vulnérables et des personnes vivant avec le VIH/SIDA.
4. Accentuer une sensibilisation à base factuelle dans la mise en œuvre des politiques et des programmes par lesquels les gouvernements luttent contre les inégalités liées aux disparités dues au sexe qui alimentent l'épidémie de VIH/SIDA.
5. Assurer un soutien technique et programmatique aux gouvernements qui s'efforcent de réduire l'inégalité d'accès des femmes en ce qui concerne l'information, les services, les produits, et la protection légale liés au VIH/SIDA.
6. Proposer des stratégies et des modalités qui permettent au sein d'une riposte élargie :
 - d'accroître la participation des personnes vivant avec le VIH/SIDA ou affectées par le virus à la riposte à l'épidémie et
 - de renforcer les capacités qu'exige l'instauration de partenariats avec le secteur privé et la société civile.

2.3 Approche stratégique par les partenaires des Nations Unies pour les questions transversales posées par l'épidémie

Les approches conjuguées dans les plans des partenaires des Nations Unies mettent l'accent sur le développement de l'information stratégique indispensable pour inscrire dans la pratique les principes touchant les droits de la personne humaine, sur l'amélioration des mécanismes de suivi et de diffusion de l'information sur les violations des droits et sur une meilleure connaissance de la situation, grâce à des analyses et des études de cas qui alimentent une sensibilisation fondée sur des faits.

Les plans des partenaires des Nations Unies insistent sur le partage et l'élaboration de ressources en matière de politiques et de programmes avec des partenaires de la société civile et sur une mobilisation efficace de ces ressources dans des programmes d'action. Les stratégies de sensibilisation soulignent combien la stigmatisation liée au VIH et les disparités selon le sexe ont un effet négatif sur la riposte à l'épidémie.

Ces stratégies de sensibilisation visent les gouvernements et les autorités de la société civile, les médias, les écoles, les lieux de travail et les agents en uniforme. Elles incitent le gouvernement et les partenaires de la société civile à des efforts programmatiques afin de promouvoir et soutenir la mise en place de dispositifs légaux en faveur des personnes vulnérables et de mettre un terme aux inégalités qui alimentent l'épidémie.

Les plans des agences des Nations Unies soulignent le recours à des équipes inter-agences pour coordonner les politiques et rationaliser le soutien programmatique à partir du système des Nations Unies en ce qui concerne les droits de la personne humaine et les inégalités selon le sexe. De nouveaux mécanismes de partenariat avec le secteur privé reprendront et développeront ces points tout au long de la durée du plan. Les réseaux régionaux tels que ceux qui traitent de l'éthique et de la loi face au VIH ou à des problèmes sur les lieux de travail seront renforcés grâce aux équipes nationales des Nations Unies et représenteront un apport potentiel de ressources techniques complémentaires. Un suivi plus systématique veillera à ce que ces questions figurent en bonne place dans les Plans de travail Intégrés du Système des Nations Unies de chaque pays.

L'Encadré 5 présente les approches et partenariats stratégiques importants concernant les *Droits de la Personne* et l'Encadré 6 ceux qui concernent les *Inégalités tenant au sexe*.

Encadré 5 : Droits de la Personne

Parmi les approches et partenariats particulièrement importants au sein du Système des Nations Unies on comptera :

- **Une sensibilisation** quant aux droits à la santé, à la prévention contre le VIH et aux soins – par l’OMS et le FNUAP.
- **Une sensibilisation** aux problèmes de droits de la personne liés au VIH/SIDA – par le Haut-Commissariat aux Droits de l’Homme, l’UNICEF, le PNUD, le FNUAP, l’UNESCO, l’OMS et par des ONG et des partenaires de la société civile. Le Haut-Commissariat aux Droits de l’Homme, l’OIT et le Secrétariat de l’ONUSIDA encourageront législateurs et parlementaires à réexaminer la législation et la réglementation relatives au VIH/SIDA sous l’angle du respect des droits de la personne.
- **La mise au point de politiques et fixation de normes** pour aider les gouvernements à faire face aux problèmes des droits de la personne liés au VIH et à élaborer, promulguer et mettre en œuvre une législation, des politiques et des pratiques – par le Haut-Commissariat aux Droits de l’Homme, le PNUD et le Secrétariat de l’ONUSIDA
- **La mise en place d’un réseau de ressources techniques** pour conseiller les gouvernements sur des questions telles que le rôle des lois pénales dans la prévention contre le VIH/SIDA, le dépistage obligatoire ou volontaire du VIH et la publication des résultats des tests. – par le Haut-Commissariat aux Droits de l’Homme, le PNUD, le Secrétariat de l’ONUSIDA et les partenaires bilatéraux. Les efforts viseront le renforcement des réseaux partenaires civils/ONG pour la formation aux droits de la personne face au VIH/SIDA, ainsi que l’intégration des droits de la personne humaine dans les plans stratégiques nationaux.
- **La mise en place de systèmes de compte-rendu et de mécanismes** de suivi en ce qui concerne les violations des droits de la personne humaine liées au VIH et d’actions législatives et programmatiques visant la protection des droits de la personne humaine et l’arrêt de la stigmatisation et de la discrimination – par le Haut-Commissariat aux Droits de l’Homme et le PNUD.

Encadré 6 : Sexe

Parmi les approches et partenariats particulièrement importants au sein du Système des Nations Unies on comptera :

- **Des plaidoyers** pour des ripostes à l'épidémie qui prennent en compte l'inégalité en fonction du sexe et privilégient les services de soins et de prévention qui y sont sensibles – par UNIFEM, le FNUAP, l'OMS, DESA, l'UNICEF ainsi que grâce à des ONG internationales comme *Population Council* et la Communauté internationale des femmes vivant avec le SIDA
- Au niveau des systèmes de gouvernement et d'ONG, **le renforcement des capacités** nécessaires pour la réalisation d'accords mondiaux tels que CIPD+5 et Programme d'Action de Beijing afin que le FNUAP, l'UNICEF, UNIFEM et le PNUD portent une attention suffisante aux inégalités liées au sexe.
- **Une gouverne politique** pour l'introduction d'une approche qui tienne compte des disparités sexuelles dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'agriculture et l'intégration de cette même approche dans les stratégies de réduction de la pauvreté pour atténuer l'impact du VIH/SIDA – par UNIFEM, l'OMS, le FNUAP, l'UNICEF, l'UNESCO, l'UNRWA, le PAM, l'OIT et les ONG partenaires.
- **Des guides des meilleures pratiques et des projets pilotes** sur l'introduction d'une éducation sexospécifique relative au VIH/SIDA dans les stratégies de prévention et des activités visant à s'opposer au trafic de personnes ; des programmes contre l'exploitation sexuelle et les violences envers les jeunes, en particulier envers les filles, et des dispositifs de micro-crédit et la création d'emplois alternatifs pour les femmes en butte à la discrimination et la violence sexuelles – par UNIFEM, le PNUD, le PNUCID, OIM et des partenaires de la société civile.
- **Un soutien technique et financier** pour attirer l'attention sur des considérations liées au sexe dans les prestations qui accompagnent le développement des ressources humaines et le développement des capacités – par l'OMS, le FNUAP, l'UNICEF et UNIFEM.

3. Protection des enfants et des jeunes contre l'épidémie et son impact

3.1 Visée

Visée stratégique

Le Cadre stratégique mondial contre le VIH/SIDA demande aux autorités de **protéger les enfants et les jeunes contre l'épidémie et son impact** grâce à un accès universel à une éducation primaire de qualité, un accroissement de la fréquentation de l'école secondaire, particulièrement pour les filles, une approche d'éducation aux compétences vitales pour les jeunes scolarisés et non scolarisés qui n'ont pas encore été exposés à des stéréotypes nocifs, approche qui doit inclure une éducation sexuelle et la promotion de comportements sexuels responsables. Le Cadre stratégique demande également la promotion des droits des enfants, notamment leur accès à l'information ainsi qu'à des services conviviaux de santé sexuelle et reproductive, la mise en place de services contre la transmission de la mère à l'enfant, une éducation qui prémunisse contre la drogue et son abus et un soutien précoce aux enfants affectés par le VIH/SIDA, en particulier les orphelins.

Visée et objectifs au niveau mondial

La visée et les objectifs de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies (UNGASS) constitueront une première orientation pour les efforts du Système des Nations Unies au cours de la période du plan. *Objectifs et buts concernant les enfants et les jeunes sont présentés à titre indicatif dans l'Annexe 2 et seront inclus dans ce document lorsqu'ils auront été finalisés et avalisés par l'UNGASS.*

A l'heure actuelle, les objectifs mondiaux dans ce Domaine de Travail sont ceux qu'à adoptés l'Assemblée Générale des Nations Unies lors de sa 21^{ème} Session Spéciale en juillet 1999, à savoir :

Les Gouvernements, avec l'aide des donateurs et de l'ONUSIDA, devraient dès 2005, faire en sorte qu'au moins 90%, et dès 2010 au moins 95% des jeunes gens et jeunes filles de 15 à 24 ans aient accès à l'information, à l'éducation et aux services requis pour élaborer les compétences vitales qui leur permettront de réduire leur vulnérabilité vis-à-vis de l'infection à VIH. Les services devront inclure l'accès aux mesures de prévention comme par exemple les préservatifs féminins et masculins, le test volontaire, le conseil et le suivi psychologiques [*Traduction non officielle*].

Défis majeurs

Les défis à relever pour atteindre les buts et objectifs concernant la protection des enfants et des jeunes contre le VIH/SIDA sont considérables. La moitié des nouvelles infections touchent des jeunes gens âgés de moins de 24 ans. Bien que les cultures partout dans le monde veillent en général à protéger les jeunes et les enfants, les bonnes intentions peuvent prendre la forme néfaste d'une répugnance à parler ouvertement de la sexualité et de la drogue et échanger des informations sur ces sujets. Un des résultats en est que seule la moitié environ des jeunes de 15 à 19 ans savent comment se protéger de l'infection par le VIH ; dans les écoles subsahariennes, moins de la moitié de la jeunesse scolarisée – et moins du quart des jeunes de 12 à 16 ans non scolarisés – reçoivent une éducation concernant le VIH.

Parents, éducateurs et responsables communautaires manquent souvent de l'information et des compétences qui seraient nécessaires pour communiquer efficacement avec les jeunes sur des sujets de toute évidence délicats. L'accès à une information et aux services de prévention trouve vite ses limites politiques et sociales dans les écoles et les médias et tout cela est aggravé par la faible scolarisation des adolescents.

La représentation politique des jeunes est sans grande force et leur participation aux décisions limitée. Leurs besoins en matière d'emploi et de protection sociale n'ont guère priorité dans les budgets du secteur public et les jeunes n'ont qu'un faible pouvoir d'achat de services et produits essentiels – pour autant même qu'ils y aient recours. En conséquence, des jeunes qui savent comment se protéger de l'infection n'en ont pas la possibilité. Lorsque les décideurs politiques ont la volonté de donner la priorité aux enfants et aux jeunes, ils ne disposent souvent pas d'exemples de politiques et de programmes éprouvés pour la sensibilisation ni de ressources pour la mise en œuvre. Les services pour les enfants, les jeunes et les femmes enceintes étant éclatés entre différents ministères et départements et bénéficiant de peu d'investissements dans l'ensemble, l'infrastructure sur laquelle bâtir un dispositif approprié relatif au VIH/SIDA pour les enfants et les jeunes est inadéquate. Cette insuffisance des infrastructures est encore aggravée par l'absence de stratégies cohérentes et d'une coordination efficace.

Ces défis se reflètent aussi au sein du Système des Nations Unies. Les investissements au niveau mondial et régional en ressources stratégiques et techniques n'ont pas été à la hauteur de la sensibilisation accrue, particulièrement en ce qui concerne les adolescents. La coordination politique et programmatique doit être renforcée, tout comme les capacités d'information stratégique nécessaires pour orienter et coordonner les investissements dans les multiples secteurs où se joue la protection des enfants et des jeunes contre le VIH/SIDA.

3.2 Objectifs stratégiques du Système des Nations Unies quant à la protection des enfants et des jeunes contre l'épidémie et son impact

Les objectifs stratégiques spécifiques du Système des Nations Unies pour 2001-2005 pour relever ces défis et atteindre les objectifs mondiaux sont les suivants :

1. Renforcer la recommandation – argumentée concrètement – d'approches politiques et programmatiques qui assurent une protection maximale contre le VIH/SIDA aux enfants et aux jeunes et impliquer davantage les jeunes gens dans la riposte à l'épidémie.
2. Accroître l'appui politique et programmatique aux gouvernements qui tentent de satisfaire les besoins d'enfants et de jeunes particulièrement vulnérables au VIH/SIDA, y compris en leur permettant d'exercer leur droits en matière d'éducation, de santé, de services sociaux et de protection légale.
3. Mobiliser les ressources internationales à l'appui des efforts entrepris par les gouvernements nationaux et la société civile pour améliorer de façon très significative leur accès à :
 - une information et une éducation qui assurent des compétences vitales à la jeunesse scolarisée et non scolarisée
 - des services conviviaux de santé sexuelle et reproductive

- des centres de prévention contre l'infection par le VIH des mères et des nourrissons
- des services d'éducation, de santé, de formation professionnelle pour les enfants affectés par le VIH/SIDA, en particulier les orphelins.

3.3 Approche stratégique des partenaires des Nations Unies quant à la protection des enfants et des jeunes contre l'épidémie et son impact

Les partenaires du programme attendent du Système des Nations Unies qu'il fournisse une information stratégique qui clarifie la façon dont des services tels que conseil et test volontaire ou la prévention chez les mères et leurs bébés atteignent réellement les enfants et les jeunes, en particulier les plus vulnérables. Les plans des partenaires du Système des Nations Unies mettent vigoureusement l'accent sur la nécessaire mesure de l'impact de l'épidémie sur les jeunes et de leur participation à la riposte. Il est de plus en plus considéré comme prioritaire de disposer de données non cumulées par âge, d'une surveillance des comportements sexuels à haut risque et de l'usage de drogue, de mesures efficaces en ce qui concerne la participation des jeunes et leur accès à une éducation de qualité en matière de compétences vitales. On soulignera la nécessité pour les jeunes d'avoir accès à des services basés sur l'école, à des préservatifs, à des activités de conseil et test volontaires et à autres services de santé reproductive. Dans les plans du Système des Nations Unies on tient également pour hautement prioritaire de mettre au point des méthodes mesurant l'accès réel aux services des jeunes les plus vulnérables, chiffrant plus efficacement le nombre d'enfants orphelins ou vivant dans des familles affectées par le VIH/SIDA.

La coordination politique au niveau mondial sera facilitée par l'engagement des partenaires du Système des Nations Unies dans des Equipes Spéciales Inter-agences pour les jeunes face au VIH/SIDA, des interventions basées sur l'école, la prévention de l'infection par le VIH chez les mères et les nouveau-nés et chez les jeunes qui connaissent des circonstances particulièrement difficiles. On renforcera les réseaux régionaux et les équipes centrées sur les jeunes et on continuera le soutien apporté aux ONG travaillant pour la jeunesse au niveau des pays. Les partenaires du Système des Nations Unies accentueront le développement de programmes stratégiques, de soins et de soutien aux enfants orphelins, et intensifieront les partenariats avec les institutions religieuses pour qu'elles étendent leur action aux orphelins.

En matière de sensibilisation, les partenaires du Système des Nations Unies continueront à centrer leurs efforts sur la protection, la promotion et le respect réel des droits des enfants en application de la Convention des Droits de l'Enfant. Pour atteindre l'objectif mondial de réduction de la prévalence de l'infection à VIH chez les jeunes, on s'attachera à des approches politiques et programmatiques de sensibilisation qui soient éprouvées et appuyées sur des faits. En règle générale, les plans des partenaires des Nations Unies prévoient une mobilisation accrue des ressources techniques au niveau régional afin de renforcer les réseaux œuvrant pour la protection des enfants et des jeunes. Il s'agit, par exemple, en ce qui concerne le bon accueil des jeunes dans les services de santé, de piloter de nouvelles modalités de partenariat entre services médicaux, écoles et ONG et de faire partager l'expérience tirée de projets pilotes grâce à un réseau régional.

D'une manière générale, on insiste sur le renforcement des partenariats entre les médias commerciaux et les ONG au service des jeunes. Les partenariats en place entre le secteur

privé et les fondations œuvrant pour la prévention de l'infection par le VIH chez les femmes et les nouveau-nés seront étendus.

L'Encadré 7 présente les approches stratégiques et partenariats les plus importants concernant les *Jeunes* ; l'Encadré 8 traite des *Orphelins* et l'Encadré 9 de la *Prévention chez les mères et les nourrissons*.

Encadré 7 : Jeunes

Parmi les approches et partenariats particulièrement importants au sein du Système des Nations Unies on comptera :

- **Une sensibilisation mondiale** à des traités internationaux tels que la « Convention des Droits de l'Enfant, le CIPD+5 visant à s'assurer que les droits des enfants et des jeunes à l'information et aux services sont respectés, promus et mis en œuvre – par l'UNICEF, l'UNESCO, l'OMS, le FNUAP, et DESA. L'UNICEF et le Secrétariat de l'ONUSIDA renforceront leurs partenariats avec des organismes de presse internationaux pour accroître la portée des messages et des campagnes de promotion de la santé.
- **Des recueils des meilleures pratiques** comportant des instruments et des outils pour la participation des jeunes aux prises de décision afin d'aider les gouvernements et les partenaires de la société civile à protéger tout particulièrement les jeunes gens vulnérables comme ceux qui pratiquent l'injection de drogues et commercialisent leurs activités sexuelles – par l'OMS, l'UNICEF, le PNUCID et le FNUAP.
- **Un soutien technique et financier** aidera les gouvernements et les partenaires de la société civile à concevoir et dispenser une éducation en matière de compétences vitales, à former des jeunes travailleurs ou enseignants pour qu'ils mettent en œuvre une éducation par les pairs ayant une assise communautaire à l'intention des jeunes non scolarisés, à développer des services de santé accueillant bien les jeunes, enfin à promouvoir l'éducation sexuelle et à la santé reproductive des jeunes – par l'UNICEF, le FNUAP, l'OMS, l'UNESCO, le PNUD, l'UNRWA et les VNU.
- **Des projets, des activités et des conférences spécifiques** impliqueront toute une gamme d'agences des Nations Unies comme l'Organisation Mondiale du Tourisme en liaison avec des partenaires dans l'industrie touristique afin de traiter de questions telles que le tourisme sexuel exploitant les enfants. Le PNUD et l'OIM soutiendront des projets visant à réduire le trafic des jeunes hors des frontières, le FNUAP renforcera ses partenariats avec des ONG au service des jeunes telles que YMCA, YWCA, les mouvements de scouts et de guides pour mieux les atteindre ; le PAM apportera une aide aux foyers affectés par le VIH et aux orphelins sur le plan alimentaire et sur le plan éducatif ; la FAO étendra ses initiatives de formation des jeunes des zones rurales. La Fondation des Nations Unies fournira des ressources aux projets du Système des Nations Unies à l'intention des jeunes de l'Afrique australe.
- **Des recherches en développement** permettront la mise au point d'outils et d'indicateurs afin de suivre les progrès réalisés dans le cadre de CIPD+5 et vers d'autres objectifs éventuels décidés lors de l'UNGASS – par l'OMS et l'UNICEF avec l'appui du Secrétariat de l'ONUSIDA.

Encadré 8 : Orphelins

Parmi les approches et partenariats particulièrement importants au sein du Système des Nations Unies on comptera :

- **Une analyse de situation et la mise au point de politiques** propres à assurer protection et soutien aux orphelins, aux enfants vulnérables et aux familles – par l'UNICEF et le PNUD.
- **La mise au point d'une stratégie du Système des Nations Unies** en collaboration avec les gouvernements, les donateurs bilatéraux et le secteur privé pour apporter une réponse coordonnée aux besoins des orphelins en Afrique et dans les autres régions.
- **L'instauration de partenariats** : l'UNICEF, le PNUD, la Banque mondiale, le PAM et des partenaires de la société civile tels que les comités communautaires pour les orphelins développeront des initiatives qui renforcent la communauté, comme par exemple des dispositifs de micro-financement ou des schémas d'activités génératrices de revenus.
- **Une orientation politique** de l'UNICEF et du PNUD afin d'aider les gouvernements à adopter vis-à-vis des orphelins une législation et des politiques nationales qui protègent les droits de ces derniers.
- **Un plaidoyer** aux niveaux national et international afin de faire connaître la situation des enfants orphelins et d'obtenir une mobilisation aux plus hauts niveaux en faveur de mesures spéciales qui protègent les orphelins de la violence, de l'exploitation et de la discrimination – par l'UNICEF, le PNUD et le Secrétariat de l'ONUSIDA.

Encadré 9: Prévention de l'infection à VIH chez les mères et les nourrissons

Parmi les approches et partenariats particulièrement importants au sein du Système des Nations Unies on comptera :

- **Une recherche au niveau mondial** – par l'OMS et le FNUAP pour évaluer les éléments objectifs qui témoignent en faveur des approches d'interventions dans le domaine de la prévention chez les mères et les nourrissons – par l'OMS et le FNUAP.
- **Une orientation fondée sur des faits** ainsi que des outils pouvant servir de modèles en matière de services de prévention chez les mères et les nourrissons et des stratégies pour élargir la portée de ces interventions – par l'OMS, le FNUAP et l'UNICEF.
- **Des recherches sur les interventions** pour identifier les obstacles à la mise en œuvre et relancer les prises d'initiatives – par le FNUAP, l'OMS, l'UNICEF avec l'appui du Secrétariat de l'ONUSIDA.
- **Un soutien technique** du FNUAP, de l'UNICEF et de l'OMS pour développer les services de santé sexuelle et reproductive, y compris la santé maternelle et infantile, le planning familial et la prévention de l'infection au VIH chez les mères et les nourrissons.
- **Un soutien technique** apporté par l'OMS à l'établissement de normes pour le suivi, l'évaluation, la garantie de qualité, des programmes de prévention du VIH pour les mères et les nourrissons.
- **La coordination** du conseil programmatique et de la politique du Système des Nations Unies grâce à l'Equipe de travail Interinstitutions sur la Transmission verticale.

4. S'occuper des plus vulnérables pour qui le risque d'infection par le VIH est le plus grand

4.1 Visée

Visée stratégique

Le Cadre stratégique mondial demande aux autorités pour que s'accroissent les efforts accomplis pour la satisfaction directe des besoins de ceux qui sont les plus vulnérables et les plus menacés par l'infection au VIH. Il s'agit en particulier d'élaborer des politiques et des programmes qui protègent la santé des professionnel(le)s du sexe et de leur clientèle ; celle des consommateurs de drogues injectables ; des hommes ayant des rapports avec des hommes ; des réfugiées et personnes déplacées au sein de leur pays; enfin celle des hommes et des femmes séparés de leur famille pour des cause d'emploi ou de situations de conflit.

Objectifs et buts mondiaux

Les buts et les objectifs de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies (UNGASS) constitueront une première orientation pour les efforts du Système des Nations Unies au cours de la période du plan. *Objectifs et buts concernant les plus vulnérables sont présentés à titre indicatif dans l'Annexe 2 et seront inclus dans ce document lorsqu'ils auront été finalisés et avalisés par l'UNGASS.*

Défis majeurs

Bien que soit désormais fort bien compris le rôle que jouent dans le développement de l'épidémie du VIH dans le monde entier les divers groupes les plus vulnérables, la faiblesse de l'attention accordée à la satisfaction de leurs besoins fondamentaux reste une des grandes failles de la riposte mondiale. De ce fait, des groupes d'ores et déjà stigmatisés connaissent une exclusion sociale plus marquée et voient se réduire encore davantage leur accès aux services de prévention et de soins – d'où un véritable cercle vicieux qui alimente l'épidémie. Lorsque des programmes sont en place, leur cible et leur clientèle sont généralement limitées, souvent à cause de restrictions idéologiques qui sont le fait des fournisseurs de services et des stéréotypes attachés aux « membres » de groupes vulnérables. Une incompréhension profonde peut conduire à des approches dangereusement simplistes du VIH/SIDA. Presque partout, des présupposés culturels, sociaux et politiques freinent – voire annihilent – les efforts de prévention et de prise en charge.

Les populations les plus vulnérables au VIH ont généralement peu de poids politique et des obstacles légaux les empêchent souvent de s'organiser entre elles à des fins de sensibilisation et d'entraide. Les instances publiques responsables de ces populations ont plus de chances de se situer dans le secteur des forces de l'ordre que dans le secteur social. Dans des environnements où les ressources sont limitées, les services sont loin d'être ouverts à tous..., et pour les plus vulnérables ils sont virtuellement inexistantes. Les ONG qui centrent leur action sur les groupes vulnérables – là où il y en a – n'ont souvent pas l'infrastructure suffisante, ni le soutien gouvernemental ou communautaire, ni les ressources programmatiques nécessaires pour répondre aux besoins de leur clientèle. Les systèmes de surveillance adéquats qui fourniraient une information stratégique indispensable sont soit inexistantes soit embryonnaires.

C'est un défi particulier pour le Système des Nations Unies que de prendre en compte les besoins des populations vulnérables là où les responsabilités des personnes chargées du problème sont elles aussi mal définies. Les groupes vulnérables n'ont pas de défenseurs attirés au sein des agences opérationnelles qui pourraient mobiliser une aide pour aider un gouvernement prêt à agir. Il arrive parfois qu'il y ait compétition au sein des instances dirigeantes quant aux objectifs à privilégier – cela va des droits de la personne et de la protection juridique aux questions d'application de la loi ; cette situation est peu propice à l'obtention du consensus généralement requis au sein du système des Nations Unies pour passer à l'action.

4.2 Objectifs stratégiques du Système des Nations Unies par rapport à la vulnérabilité

Les objectifs stratégiques généraux du Système des Nations Unies pour 2001-2005 visant à relever ces défis et à atteindre les buts mondiaux sont les suivants :

1. Promouvoir des approches politiques et programmatiques qui protègent les droits de la personne et réduisent la stigmatisation, la marginalisation et la discrimination des groupes les plus vulnérables au VIH/SIDA.
2. Fournir des services politiques et mobiliser un soutien programmatique aux pays s'efforçant de prendre en compte les besoins fondamentaux et liés au VIH/SIDA pour les catégories suivantes :
 - Professionnel(le)s du sexe
 - Consommateurs de drogues injectables et leurs partenaires
 - Hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes
 - Personnes migrantes ou réfugiées et personnes déplacées au sein de leur pays
 - Prisonniers et autres personnes vivant en institution
 - Hommes et femmes séparés de leur famille
 - Femmes et enfants objets de violence et de trafic.

4.3 Approche stratégique du Système des Nations Unies pour prendre en compte la vulnérabilité

Bien que les plans des partenaires des Nations Unies prennent en compte diverses dimensions des besoins des populations particulièrement vulnérables au VIH, ils n'offrent pas encore une approche stratégique cohérente envers ces populations. Une étape décisive dans la période du nouveau plan sera d'identifier clairement les responsabilités de ceux et celles qui prendront en charge ces problèmes au sein des agences et de mobiliser les ressources politiques, techniques et programmatiques qu'exige une riposte efficace.

On appuiera la mise en place d'une stratégie sans exclusive et on accroîtra les investissements en matière d'information stratégique afin d'accroître la sensibilité des systèmes de surveillance existants en ce qui concerne l'identification des courants et leur impact au sein de groupes vulnérables, surtout au niveau sous-régional. On portera en outre une attention particulière aux analyses secondaires plus poussées des données tirées d'études locales conduites par des ONG œuvrant pour des groupes particuliers. Les plans du Système des

Nations Unies mettent l'accent sur le développement de stratégies sous-régionales dans la mesure où la composition et les besoins des populations vulnérables diffèrent sensiblement d'une sous-région à l'autre. On recherchera enfin à accroître la cohérence des politiques au sein des instances dirigeantes du Système des Nations Unies.

Plusieurs plans d'agence comportent des activités de sensibilisation publique plus intense ainsi qu'une sensibilisation ciblée sur des secteurs spécifiques. Plusieurs partenaires des Nations Unies veulent étendre leur soutien à des programmes pilotes éprouvés adaptés à un environnement aux ressources limitées. L'accroissement envisagé du soutien technique aux équipes nationales des Nations Unies et aux partenaires nationaux se fera largement grâce à des partenariats renforcés avec les ONG et avec les réseaux œuvrant pour les groupes particulièrement vulnérables. Il est prévu de fournir un soutien financier et programmatique à ces réseaux au niveau régional et national. Au cours de la période du plan on exploitera des mécanismes d'une plus grande efficacité.

Les encadrés qui suivent présentent les approches et les partenariats les plus importants. Encadré n°10 *Professionnel(le)s du sexe et leurs clientèles*, Encadré n°11 *Consommateurs de drogues injectables* ; Encadré n°12 *Personnes migrantes ou réfugiées et personnes déplacées au sein de leur pays* ; Encadré n°13 *Hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes* ; Encadré n°14 *Prisonniers et autres personnes vivant en milieu institutionnel*.

Encadré n°10: Professionnels du sexe et leurs clients

Parmi les approches et partenariats particulièrement importants au sein du Système des Nations Unies on comptera :

- L'élaboration et la diffusion d'une **information stratégique** par le FNUAP, l'OMS, l'UNICEF et le PNUD avec l'appui du Secrétariat de l'ONUSIDA. Cette information traitera de la diversité des métiers du sexe (par ex. : homme, femme, transsexuel, enfants), des circonstances dans lesquelles ils s'exercent (par exemple les bordels, les lieux de rencontres sexuelles, la rue, le foyer), des chemins qui y conduisent (pauvreté, servitude, exploitation sexuelle, trafic), des motivations (argent, achat de drogue, faveurs octroyées, protection, confort) et enfin de la diversité au sein de la clientèle qui achète du sexe et de leurs motivations.
- **Des recherches** seront conduites avec l'appui de l'OMS pour mieux comprendre la nature et l'étendue des risques et des problèmes de santé et des problèmes sociaux que rencontrent les professionnel(le)s du sexe et leur clientèle (par exemple stigmatisation, criminalisation, exploitation, violence, VIH/IST).
- **Des partenariats seront mis sur pied** entre les agences des Nations Unies et les organisations locales et régionales de professionnel(le)s du sexe afin d'aider leurs membres à mieux se protéger et protéger leurs clientèles contre l'infection au VIH/SIDA et d'autres risques – avec l'appui du FNUAP.
- **Des politiques, des programmes et des guides des meilleures pratiques** qui favoriseront un accès équitable des professionnel(le)s du sexe et de leurs clientèles aux préservatifs et aux services de prévention et de soins en ce qui concerne le VIH et les IST – par l'OMS et le FNUAP.

Encadré 11: Consommateurs de drogues injectables (CDI)

Parmi les approches et partenariats particulièrement importants au sein du Système des Nations Unies on comptera :

- **La collecte harmonisée de données** pour localiser et suivre au niveau local, régional et mondial les types de consommateurs, les éléments déterminants pour l'utilisation de drogues et le risque d'infection au VIH, les ripostes de prévention contre le VIH au sein des populations de consommateurs – avec l'appui de l'OMS, du PNUCID et du Réseau mondial de Recherche auprès des populations consommatrices de Drogue.
- Une action conjointe de l'OMS et du Réseau mondial de Recherche auprès des populations consommatrices de Drogue proposera des **lignes directrices fondées sur les faits** en matière de prévention du VIH et d'interventions de soins, de politiques et de programmes pour les consommateurs de drogues par injection. Elles préconiseront la combinaison de plusieurs approches et l'établissement des liens appropriés avec des programmes visant l'ensemble des groupes vulnérables (professionnel(le)s du sexe, prisonniers, jeunes vivant dans la rue).
- **Des actions de sensibilisation et de mobilisation des ressources** afin d'aider les gouvernements et la société civile à élargir les programmes VIH/SIDA aux consommateurs de drogues injectables au-delà de projets pilotes spécifiques. Ces actions seront conduites par l'OMS, l'UNICEF, le PNUCID et des ONG internationales (notamment *The Open Society Institute et Médecins sans frontières*).
- **Des lignes directrices pour la formation et l'intervention** à mettre au point et à diffuser par l'OMS et le PNUCID mettront surtout l'accent sur le conseil de proximité pour la réduction du risque VIH, les programmes d'échange pour les aiguilles et les seringues et les traitements de la dépendance (méthadone et autres traitements de substitution)
- La révision et le suivi de **mesures de contrôle de la drogue** afin de mesurer leur impact sur la prévention du VIH.
- **Le mise en place d'un réseau technique** qui accroîtra les potentialités de soutien aux programmes nationaux et favoriser recherche, formation et programmation au niveau régional – par le PNUCID, le PNUD, l'UNICEF et l'OMS avec l'appui du Secrétariat de l'ONUSIDA.

Encadré 12 : Personnes migrantes ou réfugiées et personnes déplacées au sein de leur pays

Parmi les approches et partenariats particulièrement importants au sein du Système des Nations Unies on comptera :

- **Un plaidoyer** pour des politiques et des pratiques qui veillent aux droits de la personne et diminuent la vulnérabilité au VIH des personnes migrantes, des populations mobiles ou déplacées – par l'OIM, le HCR, la FAO avec l'appui du Secrétariat de l'ONUSIDA
- Une canalisation de **l'assistance technique et financière** qui aidera les gouvernements et les Nations Unies à promouvoir un plus grand respect des droits de la personne et un meilleur accès à la prévention du VIH et à la prise en charge des personnes migrantes, des populations mobiles, des réfugiés et des personnes déplacées au sein de leur pays – par l'OIM et le HCR.
- **La mise en place et le financement directs** de services de prévention et de prise en charge de réfugiés et de personnes déplacées dans les zones où les forces pour la paix de l'ONU sont engagées – par le Département des opérations de maintien de la paix, l'OIM, l'OMS et l'UNICEF.
- **Le développement d'outils et d'instruments**, soutenu par l'OIM, l'OMS et le HCR, qui permettra le partage des expériences et le renforcement des capacités.

Encadré 13 : Hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes

Parmi les approches et partenariats particulièrement importants au sein du Système des Nations Unies on comptera :

- **Une sensibilisation qui** permettra une meilleure connaissance de la diversité des situations dans lesquelles des hommes ont des rapports sexuels avec d'autres hommes (par exemple dans les prisons, les pensionnats, au sein des forces armées et des communautés homosexuelles), des diverses catégories d'hommes concernés (célibataires, hommes mariés, homosexuels, bisexuels, hommes faisant commerce du sexe) ainsi que de leurs diverses motivations – par l'OMS et le Secrétariat de l'ONUSIDA.
- La promotion d'une **évaluation des besoins basée sur la communauté et d'une éducation préventive** (y compris le travail entre pairs et le travail de proximité ainsi que la distribution de préservatifs) parmi des groupes d'hommes qui ont des rapports sexuels avec d'autres hommes – par l'OMS et les ONG concernées.
- **Des projets pilotes** sponsorisés par le Secrétariat de l'ONUSIDA favoriseront une plus grande visibilité des hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes et leur protection dans le contexte de la prévention et des soins VIH/SIDA, spécialement en Afrique, en Asie et dans l'ancienne Union Soviétique – sponsorisé par le Secrétariat de l'ONUSIDA.
- Un soutien en matière de **soins et de prise en charge à assise communautaire ou autre** aux hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes et à leurs partenaires – par l'OMS.

Encadré 14: Prisonniers et autres personnes vivant en institution

Parmi les approches et partenariats particulièrement importants au sein du Système des Nations Unies on comptera :

- **Un suivi épidémiologique** de la situation mondiale du VIH/SIDA et des pratiques à risques parmi les populations de prisonniers, qui permettra de disposer d'une banque de données sur le VIH et la santé dans les prisons – par l'OMS.
- **Des actions de sensibilisation** exposeront la raison d'être d'une prévention du VIH ainsi que de politiques et de programmes fondés sur des faits. Ces actions seront conduites par l'OMS, l'Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime, le PNUD et des ONG.
- **Des lignes directrices pour une politique nationale** élaborées en matière de prévention du VIH/SIDA et de soins dans les prisons, de test et de conseil, de stratégies contre la transmission par voie sexuelle ou par injection de drogue, de traitement des IST, de prévention et de traitement des infections opportunistes et de la dépendance par rapport à la drogue – par l'OMS
- La mise en œuvre de **programmes d'éducation au VIH** pour les prisonniers et le personnel pénitentiaire dans toutes les prisons – avec l'appui de l'OMS et d'ONG. Ces programmes favoriseront l'éducation par les pairs.
- **Un réseau international Prisons, Santé et VIH/SIDA** qui sera mis en place et entretenu par l'OMS.

5. Prise en charge des individus, des foyers et des communautés affectés par le VIH/SIDA

5.1 Visée

Visée stratégique

Le Cadre stratégique mondial contre le VIH/SIDA demande aux autorités de prendre en charge les individus, les foyers et les communautés affectés par le VIH/SIDA en assurant l'accès au conseil et au dépistage volontaire et à la prise en charge (y compris les traitements antirétroviraux) tant en établissement de soins qu'à domicile, aux services juridique, éducatif et sociaux ainsi qu'aux activités de conseil et de soutien psychologique.

Objectifs et buts mondiaux

Les objectifs et buts de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/SIDA (UNGASS) fournissent une première orientation aux efforts du Système des Nations Unies pour la période du plan. *Objectifs et buts concernant la prise en charge sont présentés à titre indicatif dans l'Annexe 2 et seront inclus dans ce document lorsqu'ils auront été finalisés et avalisés par l'UNGASS.*

En outre, la Résolution WHA 53.14 de l'Assemblée mondiale de la Santé précise la nécessité :

- D'accroître l'accès aux soins et leur qualité, y compris la prévention et le traitement des maladies liées au VIH, la continuité de la prise en charge par des mécanismes de référence entre domicile, clinique, hôpital et autres institutions.
- D'accroître l'accès aux traitements et la prophylaxie des maladies liées au VIH.

Défis majeurs

Dans les pays à hauts revenus l'accès à des traitements plus efficaces contre le VIH ainsi que d'autres améliorations liées à l'extension des services juridiques et sociaux ont modifié le paysage de l'épidémie au cours des cinq dernières années. Au niveau mondial, l'obstacle le plus massif restent néanmoins le coût élevé des soins et l'insuffisance des services de base offerts à la population mondiale vivant avec le VIH. Seul un faible pourcentage des personnes vivant avec le VIH/SIDA en Afrique peut avoir accès aux médicaments essentiels et aux services de soins pour les infections opportunistes. Moins nombreux encore sont ceux qui ont accès à des services de soutien juridique et social. La majorité des populations des pays les plus affectés n'a pas accès aux traitements pour les IST et la grande majorité des personnes séropositives ne connaissent pas leur statut sérologique.

Bien qu'il y ait eu des progrès significatifs en ce qui concerne le repérage, l'élaboration et la diffusion de l'information technique sur la prévention et les traitements, le Système des Nations Unies s'est montré moins efficace dans le domaine de la mobilisation des ressources directes pour la prise en charge. Des secteurs de santé publique disposant de moins de 10 \$US par habitant et par an n'accordent pas une priorité suffisante à des stratégies éprouvées qui proposent toute une gamme de services de santé reproductive, notamment en ce qui concerne le VIH. L'attention des médias s'est portée principalement sur les traitements antirétroviraux ; certaines méthodes et interventions praticables n'ont pas suscité un intérêt suffisant alors qu'elles peuvent prolonger la durée de la vie et en améliorer la qualité dans un continuum de soins.

5.2 Objectifs stratégiques du Système des Nations Unies pour assurer la prise en charge

Les objectifs stratégiques généraux du Système des Nations Unies pour 2001-2005 pour relever ces défis et atteindre les objectifs mondiaux sont les suivants :

1. Aider les gouvernements et les partenaires de la société civile à accroître parmi les personnes vivant avec – ou affectées par – le VIH/SIDA le pourcentage de ceux et celles qui ont accès à un continuum de prise en charge comportant :
 - services de santé reproductive et traitement des infections sexuellement transmissibles
 - conseil et dépistage volontaire et soutien psychologique
 - traitement de la tuberculose et autres infections opportunistes
 - traitements du VIH/SIDA, y compris par les médicaments antirétroviraux
 - services essentiels en matière d'assistance juridique, d'éducation et de bien-être social.

5.3 Approche stratégique des partenaires des Nations Unies pour la prise en charge

Dans les plans des organisations du Système des Nations Unies, les priorités stratégiques d'information relativement à ce qui doit être entrepris dans le domaine de la prise en charge comprennent l'obtention de données améliorées sur l'accès aux soins pour les groupes difficiles à atteindre, davantage d'information sur les « co-épidémies » VIH et tuberculose, et une amélioration des données (à un niveau plus élaboré que les informations occasionnellement disponibles à l'heure actuelle) en ce qui concerne la couverture en services juridiques et sociaux et l'accès à ces services. On donnera aussi une forte priorité à l'élaboration et à la diffusion de l'information stratégique sur le degré de couverture, l'efficacité, le rapport qualité/prix et l'accessibilité des services traitant les IST et la tuberculose, ainsi que des services de conseil et de test volontaire, des services de traitement des infections opportunistes ainsi que des services juridiques, éducatifs et sociaux de base.

La coordination stratégique et politique sera renforcée grâce à des équipes inter-agences sur l'accès aux soins et au dépistage volontaire. On décrit le développement d'un ensemble de base pour la prise en charge, conçu pour affiner les conseils en matière de programme et de politiques sous l'angle de la continuité des soins. Les plans des agences insistent sur le soutien aux pays pour que ceux-ci établissent des normes en matière de prise en charge et instaurent des partenariats avec les ONG – notamment celles qui œuvrent auprès des personnes vivant avec le VIH/SIDA et leurs familles – et les institutions religieuses.

Dans le domaine de la sensibilisation, l'accent est mis sur le conseil et le dépistage volontaire – il s'agit de montrer l'intérêt qu'il y a à connaître son statut par rapport au VIH tout en soulignant que sur un plan plus général cette connaissance contribue à freiner la stigmatisation et positionne d'une façon plus appropriée les antirétroviraux dans le continuum de soins. De nouveaux modes de communication – en particulier un usage imaginaire d'Internet – donneront aux personnes soignantes un meilleur accès à des directives en matière de traitement et de prise en charge.

Les plans organisationnels prévoient le renforcement des réseaux de ressources techniques, en particulier au niveau régional, notamment par la création de liens entre des groupes de conseillers sanitaires et de conseillers dans le domaine social et compétences de vie. Les Nations Unies joueront un rôle de plus en plus marqué en ce qui concerne la mobilisation des ressources – techniques, financières et matérielles – pour accroître l'accès aux soins des personnes provenant de milieux à faible ressources. Cela implique de renforcer les partenariats avec le secteur privé, en particulier les compagnies pharmaceutiques afin de réduire les coûts et d'améliorer l'accès à l'échelle mondiale aux médicaments essentiels, y compris les médicaments antirétroviraux.

Les approches et les partenariats les plus importants sont présentés dans les encadrés qui suivent : Encadré n°15 *Santé*, Encadré n°16 *Infections sexuellement transmissibles*; Encadré n°17 *Conseil et dépistage Volontaires et Soutien Psychologique*.

Encadré 15 : Santé

Parmi les approches et partenariats particulièrement importants au sein du Système des Nations Unies on comptera :

- **Une sensibilisation à l'échelle mondiale** à la nécessité de fournir à toutes les personnes vivant avec le VIH ou affectées par le virus soins et prise en charge, y compris par des traitements antirétroviraux.. Elle se traduira par des accords intergouvernementaux tels que la Déclaration de l'UNGASS et sera entreprise par tous les partenaires des Nations Unies et tout particulièrement par l'OMS, le FNUAP, l'UNICEF et le Secrétariat de l'ONUSIDA.
- **Des guides des meilleures pratiques** établis par l'OMS aideront les services de santé à donner à ceux et celles qui vivent avec le VIH un accès à des services convenables, appropriés et d'un coût abordable, aux médicaments et aux produits y compris ceux qui sont nécessaires au traitement des IST.
- Des recherches conduites par l'OMS et ses partenaires repéreront les **interventions efficaces** et conduiront à **l'établissement et à la diffusion de normes** quant aux meilleures pratiques face au VIH, fixant un ensemble prévention et soin indispensable et couvrant médicaments antirétroviraux et IST.
- **La diffusion d'instruments et d'outils** qui aideront à l'amélioration des systèmes de santé, y compris par la formation des personnels de santé – par l'OMS, l'UNICEF, le FNUAP, le PNUCID et d'autres partenaires.
- **Un soutien technique et financier** qui sera apporté aux pays par bon nombre de partenaires des Nations Unies pour l'élaboration de stratégies, de programmes de mise en œuvre et de suivi de nature à : renforcer les services de santé ; former et placer les personnels sanitaires dans les secteurs formel et informel ; développer des réseaux de soutien social pour ceux et celles qui vivent avec le VIH et sont affectés par le virus ; améliorer la distribution de médicaments et de produits, les services de suivi, y compris la surveillance de la résistance aux médicaments.
- **Des négociations** seront conduites par les membres du Système des Nations Unies – en particulier par l'OMS, l'OMPI, l'UNICEF, la Banque mondiale, le FNUAP, l'OIM et le Secrétariat de l'ONUSIDA. Elles viseront la réduction des prix et une fourniture accrue de médicaments et de produits de base.

Encadré 16 : Infections sexuellement transmissibles (IST)

Parmi les approches et partenariats particulièrement importants au sein du Système des Nations Unies on comptera :

- **Des actions de sensibilisation** en faveur d'une priorité à accorder à la qualité des soins pour les IST dans les programmes nationaux de santé publique et d'une mobilisation accrue des ressources – par l'OMS, le FNUAP, l'UNICEF et des ONG partenaires.
- **Une orientation vers de meilleures pratiques qui** incitera à considérer l'inclusion des IST comme un élément-clé dans les programmes internationaux de prévention contre le VIH – par l'OMS, le FNUAP et l'UNICEF.
- **Des recherches** sur de nouveaux outils et méthodes, en particulier des techniques de diagnostic rapides – par l'OMS
- **Un soutien technique** surtout dans le domaine de la formation, grâce à des réseaux élargis d'experts et d'institutions – par l'OMS et d'autres partenaires
- **La mise au point de normes et d'outils de développement** utiles au contrôle de la qualité, au suivi et à l'évaluation – par l'OMS.
- **Un soutien financier** pour renforcer les services IST – Banque mondiale en partenariat avec des donateurs bilatéraux.

Encadré 17 : Dépistage et Conseil Volontaires

Parmi les approches et les partenariats retenus dans les plans du Système des Nations Unies on comptera :

- **Une sensibilisation à l'échelle mondiale** à la nécessité d'un développement du dépistage volontaire qui prenne en compte l'éthique et d'une mobilisation de ressources pour rendre ce dépistage plus aisément accessible – par l'OMS, l'UNICEF et des partenaires de la société civile
- **Des stratégies et des modèles** de services de dépistage et conseil volontaires à grande échelle fondés sur des données factuelles seront proposés par l'OMS, l'UNICEF et le FNUAP
- **Un soutien technique** à l'élaboration de lignes directrices opérationnelles normalisées pour les services de dépistage volontaires ; à des formations normalisées pour les personnels concernés et à la création d'outils de suivi, d'évaluation et de contrôle de la qualité des services – par l'OMS
- **Un appui technique et financier** accélérera la création de services de dépistage volontaire – par l'UNICEF, le FNUAP, la Banque mondiale et d'autres partenaires des Nations Unies
- **Des recherches opérationnelles** identifieront les contraintes existantes et potentielles qui limitent l'accès et le recours aux services de dépistage et de soutien psychologique – par l'OMS et l'UNICEF.

6. Recherche biomédicale et opérationnelle

6.1 Visée

Visée stratégique

Le Cadre mondial stratégique demande aux dirigeants d'agir pour intensifier les efforts en recherche socioculturelle, biomédicale et opérationnelle ; ces efforts devront permettre une accélération de l'accès aux techniques de prise en charge et de diagnostic ainsi qu'aux vaccins contre le VIH, ainsi qu'une meilleure compréhension des facteurs qui influencent l'épidémie et des actions qui peuvent lutter contre celle-ci avec un maximum d'efficacité.

Buts et objectifs mondiaux

Les buts et les objectifs de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies (UNGASS) constitueront une première orientation pour les efforts du Système des Nations Unies au cours de la période du plan. *Objectifs et buts concernant la recherche en appui à la riposte mondiale sont présentés à l'Annexe 2 et seront inclus dans ce document lorsqu'ils auront été finalisés et avertisés par l'UNGASS.*

Principaux défis

Le domaine de la recherche liée au VIH/SIDA a été marqué par des progrès impressionnants qui nous ont permis de mieux comprendre la dynamique de l'épidémie ainsi que les traitements qui peuvent prolonger et améliorer la vie des personnes atteintes par le VIH/SIDA. Il reste néanmoins beaucoup à faire, et tout d'abord à mettre au point des vaccins efficaces contre le VIH. Les priorités urgentes de ceux et celles qui vivent là où vit la majorité des personnes affectées devront continuellement informer et motiver les travaux des nombreux chercheurs de premier ordre qui s'efforcent de trouver des percées dans le domaine de la lutte contre le VIH. Les efforts de recherche qui visent les questions dont la solution constituerait un bienfait potentiel immédiat pour les pays les plus atteints – par exemple sur les microbicides et les autres méthodes de prévention maîtrisées par les femmes – n'ont pas reçu de fonds suffisants parce que ces questions n'impliquent ni prestige médical ni marché suffisamment important ou perçu comme tel.

Il n'y a que de faibles encouragements à la recherche là où celle-ci vise les domaines où les besoins sont les plus pressants, surtout quand il s'agit d'investir dans la recherche opérationnelle et les méthodes d'évaluation – facteurs critiques pour accroître l'efficacité des efforts en cours. On sous-estime en général les besoins d'assurer des efforts de recherche soutenus sur l'épidémie et d'accroître les investissements destinés à améliorer les compétences de recherche dans les pays les plus atteints.

6.2 Objectifs stratégiques du Système des Nations Unies pour intensifier les efforts dans le domaine de la recherche opérationnelle et biomédicale

Les objectifs stratégiques spécifiques 2001-2005 pour le Système des Nations Unies visant à surmonter ces défis et à atteindre les cibles mondiales sont :

1. De mobiliser les gouvernements, le secteur privé, les fondations et la communauté scientifique internationale afin d'accroître les investissements en matière de recherche hautement prioritaire, nécessaires pour améliorer notre compréhension de l'épidémie et des mesures que nous pouvons prendre pour lutter contre elle.
2. D'accroître les activités de sensibilisation et d'appui à la recherche afin d'accélérer l'accès à des approches et à des techniques nouvelles en matière de prévention et de traitement, notamment les techniques diagnostiques, les microbicides et les vaccins contre le VIH.

6.3 Approche stratégique des partenaires des Nations Unies pour intensifier les efforts dans le domaine de la recherche opérationnelle et biomédicale

Les efforts entrepris par les partenaires des Nations Unies pour faire progresser l'agenda lié à la recherche VIH/SIDA portent essentiellement sur un rôle rassembleur et sensibilisateur. Dans le cadre des plans d'organisation du Système des Nations Unies, ces efforts incluent la convocation de comités d'experts et de comités permanents sur de nombreux sujets, afin d'obtenir un consensus sur des questions et priorités essentielles au sein d'un agenda de recherche commun. Les réseaux étendus – de centres collaborateurs, de groupes de références, de travail commun avec des instituts de recherche et des organismes nationaux de recherche – qu'entretiennent les agences spécialisées des Nations Unies constituent un moyen primordial de mettre en œuvre cet agenda de recherche commun.

Au sein des plans individuels de chaque agence, les activités de sensibilisation comprendront des efforts pour encourager les gouvernements donateurs à accroître leurs investissements en matière de recherche biomédicale et opérationnelle pertinente à la riposte contre l'épidémie dans les pays les plus atteints. Ces plans reprennent aussi des activités de soutien aux pays, destinés à aider ceux-ci à incorporer dans leurs efforts les éléments les plus récents de l'information scientifique et de l'orientation en matière d'éthique. Certains partenaires des Nations Unies attachent une importance particulière à la mise en place de réseaux destinés à améliorer les communications entre chercheurs au sein des régions et des sous-régions les plus atteintes.

Un appui plus direct dans les domaines de la technique et du soutien aux programmes visera particulièrement les enquêtes et les activités en recherche opérationnelle destinées à informer et guider la mise en place de stratégies d'intervention, l'orientation d'essais internationaux, et les stratégies visant à accroître le financement de recherche urgentes – dont le produit devra permettre une riposte à l'épidémie là où les ressources sont limitées.

L'Encadré 18 met en lumière les approches et partenariats stratégiques en ce qui concerne la *Recherche en matière de vaccins*.

Encadré 18 : Recherche en matière de vaccins

Parmi les approches et partenariats particulièrement importants au sein du Système des Nations Unies on comptera :

- **Des activités d'orientation** sur la mise en œuvre de la recherche en matière de vaccins – par le Comité consultatif OMS-ONUSIDA sur les Vaccins.
- **La mise en place de partenariats** entre l'OMS, l'industrie du vaccin et les agences de recherche dans le domaine des vaccins contre le VIH (parmi lesquels l'Initiative internationale pour le Vaccin contre le SIDA, EC-Eurovac au sein de l'Union Européenne, les *National Institutes of Health (NIH)*, les *Centers for Disease Control and Prevention (CDC)* et le *Walter Reed Army Institute of Research* aux Etats-Unis, l'Agence nationale de Recherche sur le SIDA en France, l'Institut national des Maladies infectieuses au Japon, l'Initiative pour le Vaccin contre le SIDA en Afrique du Sud (*South African AIDS Vaccine Initiative*).
- La mise en place de **réseaux régionaux** tels que le "Programme africain de Vaccin contre le SIDA" par l'OMS.
- **Appui aux chercheurs des pays en développement** pour leur permettre de collaborer à la recherche ciblée liée au vaccin – par l'OMS.
- **Implication soutenue des communautés affectées dans l'élaboration, la préparation et la mise en œuvre des essais de vaccin VIH ainsi que dans la diffusion des résultats**, par l'OMS en collaboration avec des organisations telles que le Réseau international d'organisations d'entraide et de lutte contre le SIDA (AFRICASO) et la *AIDS Vaccine Advocacy Coalition – AVAC* [Coalition pour la Sensibilisation au Vaccin contre le SIDA].
- La mise en place d'une **stratégie de financement** afin d'assurer dans l'avenir l'obtention, la livraison et le paiement de vaccins VIH – par l'OMS, la Banque mondiale et des partenaires du secteur privé.

7. Ressources humaines et compétences institutionnelles dans les secteurs-clés

7.1 Visée

Visée stratégique

Le Cadre stratégique mondial appelle les autorités à agir pour renforcer les ressources humaines et les compétences institutionnelles requises par la lutte contre l'épidémie, et en particulier pour soutenir les fournisseurs de services œuvrant à cette riposte dans les secteurs de l'éducation, de la santé, du bien-être social et dans le secteur juridique.

Buts et objectifs mondiaux

Les buts et objectifs de l'UNGASS serviront de guide primordial aux efforts du Système des Nations Unies pendant la période du plan. *L'Annexe 2 présente des buts et des objectifs provisoires en ce qui concerne les ressources humaines et les stratégies institutionnelles – ces buts et ces objectifs seront inclus ici une fois mis en forme finale et approuvés par l'UNGASS.*

En outre, la Résolution 1308 du Conseil de Sécurité des Nations Unies (juillet 2000) redéfinit l'épidémie de VIH/SIDA comme une menace pour la sécurité en se basant sur le lien entre la diffusion du VIH/SIDA et le maintien de la paix et de la sécurité au niveau mondial, en mettant tout particulièrement l'accent sur le VIH/SIDA dans le cadre des opérations de maintien de la paix. Cette Résolution encourage tous les Etats Membres à mettre au point, si besoin est avec la communauté internationale et l'ONUSIDA, des stratégies d'éducation efficaces à long terme pour le personnel qui doit être envoyé sur le terrain au cours d'opérations de maintien de la paix en ce qui concerne le VIH/SIDA, la prévention et le dépistage et conseil confidentiels ainsi que la prise en charge.

Principaux défis

Les compétences des institutions nationales et des secteurs gouvernementaux en ce qui concerne la fourniture de services essentiels en matière de prévention, de soins et de prise en charge au niveau de la communauté constituent en leur état actuel un facteur limitatif important dans la lutte contre l'épidémie. De nombreux pays n'ont pas encore intégré les priorités de prévention et de soins pour le VIH au sein des secteurs gouvernementaux pertinents. La planification des ressources humaines au sein du secteur public omet souvent de prendre en compte le degré auquel la morbidité et la mortalité dues au SIDA sapent les compétences dans des secteurs-clés. Les stratégies de développement sectoriel mettent rarement en évidence les efforts qui visent à contenir ou renverser le cours de l'épidémie, et n'ont pas non plus la priorité en matière de planification et de budgétisation dans le secteur public. La centralisation excessive des prises de décision et le flux insuffisant des ressources vers le niveau local sapent les compétences locales en matière de lutte contre l'épidémie. S'il est vrai que des partenariats dynamiques entre le gouvernement, le secteur privé et les ONG pourraient conduire à de meilleurs résultats, surtout quand il s'agit de la distribution de matériel pour la santé reproductive, le secteur privé et les fournisseurs non-gouvernementaux sont rarement considérés comme un élément essentiel de développement sectoriel.

Faire reculer ou contenir l'épidémie à VIH/SIDA au cours de cette décennie demandera une réorientation significative et de sérieux investissements en ce qui concerne des secteurs majeurs comme l'éducation, la santé, le bien-être social, les services armés et autres services en uniforme, les domaines juridiques et législatifs et les secteurs de l'information et des médias. A ce jour, les investissements consacrés par le Système des Nations Unies à étendre son appui sectoriel lié au VIH/SIDA par-delà du secteur de la santé n'ont – et de loin – pas atteint le niveau requis pour mobiliser une riposte multisectorielle efficace.

7.2 Objectifs stratégiques du Système des Nations Unies en ce qui concerne le renforcement des compétences dans les secteurs-clés

Les objectifs stratégiques spécifiques du Système des Nations Unies pour la période 2001-2005 visant à surmonter ces défis et à atteindre les cibles globales sont les suivants :

1. Préconiser et promouvoir des stratégies efficaces afin d'aider les gouvernements et les sociétés civiles à établir des priorités et à mobiliser des ressources pour renforcer les compétences des secteurs clés, notamment :
 - l'éducation
 - la santé

- le bien-être social
 - l'armée et les services en uniforme
 - les services juridiques et législatifs
 - l'information et les media.
2. Présenter et promouvoir des approches et des mécanismes visant à renforcer les compétences institutionnelles locales en appui à une action à assise communautaire contre l'épidémie,
 3. Mettre au point et renforcer les mécanismes et les partenariats internationaux qui pourront permettre un meilleur accès aux produits liés à la lutte contre le VIH/SIDA dans les pays les plus atteints.

7.3 Approche stratégique des partenaires des Nations Unies en ce qui concerne le renforcement des compétences dans les secteurs-clés

Dans les pays les plus atteints par l'épidémie de VIH/SIDA, l'amélioration des stratégies et des ressources pour les interventions liées au VIH/SIDA doit aller de pair avec la mise en place d'investissements destinés à renforcer les infrastructures fondamentales nécessaires pour mettre en place ces interventions. Parmi les approches stratégiques en matière d'information destinées à renforcer les compétences dans les secteurs-clés, on comptera l'analyse et la diffusion des études sectorielles d'impact.

Les approches au sein des plans mis au point par les organisations du Système des Nations Unies soulignent essentiellement un accroissement de la prise de conscience relative au VIH/SIDA et le développement de compétences au sein des principaux secteurs affectés et impliqués dans la riposte. Les stratégies élargies dans les domaines de la santé et de l'éducation reflètent des questions plus fondamentales quant à la mise en place de ces compétences. Les forces armées et autres secteurs en uniforme ont aussi fait l'objet d'une attention notablement accrue au sein des plans de certaines agences des Nations Unies. Dans d'autres secteurs-clés, il conviendra néanmoins de porter une attention plus grande à l'analyse systématique et à la mise en place de stratégies qui peuvent concerner non seulement la façon dont on peut minimiser l'impact du VIH/SIDA dans un secteur donné mais aussi la façon dont on peut porter au maximum l'impact de ce secteur sur l'épidémie.

Les organes de direction des diverses agences du Système des Nations Unies, tout comme les groupes de travail au niveau ministériel et les réunions périodiques des représentants des Banques régionales de Développement, constituent des forums importants pour les activités de sensibilisation et pour la mise au point de stratégies. On rencontre des groupes interagences travaillant à la mise au point de compétences sectorielles dans le domaine de la santé, de l'éducation, de l'armée et des agents en uniforme. On décrit des efforts semblables pour l'agriculture. En outre, la stratégie mondiale pour la sécurité des produits liés à la santé reproductive a des implications importantes pour la mise au point de compétences au sein des secteurs de la santé, des communications et des ONG.

Les plans des agences comprennent une approche plus systématique de la mise au point de compétences sectorielles spécifiques au sein des ONG, surtout en ce qui concerne la formation, les services d'extension et le financement ; ils comprennent aussi des plans d'appui technique et programmatique pour des programmes de démonstration destinés à renforcer les compétences institutionnelles locales qui ont trait à la riposte.

L'Encadré 19 met en évidence des approches stratégiques et des partenariats sur le *Renforcement des compétences dans le domaine de l'Education*; il en va de même pour l'Encadré 20 *Renforcement des compétences dans le domaine de la santé*, l'Encadré 21 *Forces armées et Agents en uniforme* et l'Encadré 22 *Matériel*.

Encadré 19 : Renforcement des compétences dans le domaine de l'Éducation

Parmi les approches et partenariats particulièrement importants au sein du Système des Nations Unies on comptera :

- **Des activités de sensibilisation** pour s'assurer que le secteur de l'éducation remplit son mandat, à savoir apporter une éducation à la prévention, au rejet de la stigmatisation et de la discrimination, à la promotion de la prise en charge, et à l'atténuation de l'impact du VIH et du SIDA – par l'UNESCO, l'UNICEF, l'OMS, l'UNRWA, et le groupe de travail Interagences sur le SIDA, les Ecoles et l'Education.
- **Des activités de sensibilisation** pour la mise en place et la mise en œuvre de politiques visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels à l'école (notamment en ce qui concerne les relations entre enseignants et élèves) – par le FNUAP et l'UNICEF.
- La mise au point **d'outils et de matériel liés aux meilleures pratiques** afin de promouvoir un curriculum scolaire et des matériaux d'enseignement non sexistes, notamment en ce qui concerne les approches liées aux compétences vitales dans la prévention de l'infection à VIH et dans l'atténuation de son impact – par le FNUAP, l'UNICEF et l'UNESCO.
- La promotion de **politiques de santé scolaire** qui prennent en compte l'imposant éventail des questions liées au VIH/SIDA en milieu scolaire, notamment l'éducation au VIH/SIDA, les activités de conseil aux élèves et aux familles, la discrimination – par l'OMS, l'UNICEF, l'UNESCO et la Banque mondiale.
- La mise au point de **matériels de formation** pour le développement professionnel des enseignants et enseignantes afin qu'ils acquièrent un bon niveau de connaissances sur le VIH et le SIDA ainsi que les talents nécessaires pour avoir recours à des méthodes d'enseignement et d'apprentissage efficaces pour l'éducation à la prévention – par l'UNESCO.
- **Des conseils en matière de politiques et de mise au point** pour permettre de prévoir des actions palliatives au manque d'enseignants et d'atténuer l'impact du VIH/SIDA sur les systèmes d'éducation dans les pays les plus touchés – par l'UNESCO et l'UNICEF.
- **La mise au point de partenariats** entre l'UNESCO, l'UNICEF et des groupements au sein de la société civile, tels que l'Association pour le Développement de l'Education en Afrique; une collaboration de l'UNESCO, de l'UNICEF et de l'OMS avec la Fédération mondiale des Enseignants, les syndicats enseignants et la Fondation mondiale SIDA afin de renforcer les ripostes locales et communautaires.

Encadré 20 : Renforcement des compétences dans le secteur de la santé

Parmi les approches et partenariats particulièrement importants au sein du Système des Nations Unies on comptera :

- **La collecte et l'analyse des témoignages** relatifs à la pratique de santé efficace au niveau des coûts, parmi lesquelles la surveillance du statut VIH et des comportements qui s'y réfèrent – par l'OMS, la Banque mondiale et le FNUAP.
- **La recherche opérationnelle** visant à établir des normes sur ce que les systèmes de santé devraient faire ou ne pas faire, en promouvant des politiques équitables et acceptables sur le plan de l'éthique, qui respectent les droits de la personne humaine – par l'OMS, la Banque mondiale et l'UNICEF.
- L'identification et la diffusion des **meilleures pratiques** pour la prévention de l'infection à VIH/SIDA – par l'OMS, le FNUAP, l'UNICEF, l'UNESCO, l'OIM, le HCR et UNIFEM ; pour la prise en charge des personnes atteintes par le VIH/SIDA dans divers contextes – par l'OMS et l'UNICEF ; et pour atténuer l'impact de l'épidémie à VIH – par la Banque mondiale et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique.
- L'aide aux **travailleurs de la santé** qui leur permettra de réduire les risques d'exposition et d'infection pour le VIH – par l'OMS, l'OIT, l'UNICEF, le FNUAP et le Service médical des Nations Unies.
- **L'évaluation des besoins en ressources** pour une action efficace des systèmes de santé, la diffusion de l'information sur les besoins et la mobilisation soutenue du supplément de ressources nécessaire – par le Secrétaire-Général des Nations Unies, la Banque mondiale, l'OMS, et d'autres Fonds des Nations Unies avec l'appui du Secrétariat de l'ONUSIDA.
- **L'amélioration des compétences dans le domaine de la fourniture des soins de santé essentiels** qui vise les besoins des jeunes, des femmes, des personnes vulnérables ; des personnes qui doivent être informées de leur statut VIH ; des personnes vivant avec le VIH/SIDA ; des mères positives pour le VIH et leurs bébés ; et des personnes qui ont besoin de transfusions – par l'OMS, le FNUAP, l'UNICEF et la Banque mondiale.
- **La diminution du coût des médicaments et des produits liés à la lutte contre le VIH/SIDA** de façon à les rendre de plus en plus accessibles aux pays et aux communautés grâce à la négociation sur la fixation modulée des prix compte tenu des recommandations de l'accord sur les Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) – par l'OMS, l'OMC, l'OMPI et la Banque mondiale.
- L'appui aux pays dans leurs efforts pour **suivre les effets et l'impact de la riposte de leur système de santé** envers les épidémies à VIH/SIDA/IST – par l'OMS, l'UNICEF, le FNUAP et la Banque mondiale.
- L'encouragement à la **recherche stratégique** sur des mesures de prévention, des outils diagnostiques, de nouveaux médicaments antimicrobiens et vaccins, efficaces contre les sous-types de VIH rencontrés dans les communautés les plus pauvres et contre les IST – par l'OMS et le FNUAP.

Encadré 21 : Forces armées et agents en uniforme

Parmi les approches et partenariats particulièrement importants au sein du Système des Nations Unies on comptera :

- **La mise en place pour le Système des Nations Unies d'une stratégie** visant à riposter à l'épidémie de VIH/SIDA dans le cadre des opérations de maintien de la paix, notamment parmi les groupes les plus touchés par ces opérations, par exemple les responsables en uniforme du maintien de la paix, les travailleurs du domaine humanitaire et les populations vulnérables. A l'heure actuelle la stratégie vise essentiellement les pays où se déroulent des opérations de maintien de la paix, dont la République démocratique du Congo, l'Ethiopie et l'Erythrée, le Kosovo, la Sierra Leone et le Timor oriental. De plus en plus, la stratégie sera intégrée au sein du Département des Nations Unies pour les Opérations de Maintien de la Paix et du PNUD.
- **Des activités de sensibilisation** pour s'assurer que les militaires et les agents en uniforme soient reconnus comme un groupe à risque important – par le Département des Nations Unies pour les Opérations de Maintien de la Paix, le PNUD, l'UNICEF et le FNUAP avec l'appui du Secrétariat de l'ONUSIDA.
- **La mise au point d'un potentiel d'action** en identifiant et en apportant un appui aux réseaux nationaux/régionaux d'experts et de centres concernés par le VIH/SIDA au sein des forces en uniforme et en renforçant la coopération Sud-Sud – par le Département des Actions de Maintien de la Paix et le PNUD
- **Des activités de proximité grâce aux moyens d'information publique** pour traiter du problème du VIH/SIDA parmi les forces en uniforme et les populations comptant du personnel militaire ou du personnel de police, en élaborant et en diffusant une information pertinente pour ces groupes-cibles et en produisant et mettant à jour du matériel nouveau – par le Département des Nations Unies pour les Opérations de Maintien de la Paix, le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF avec l'appui du Secrétariat de l'ONUSIDA.

Encadré 22 : Matériel

Parmi les approches et partenariats particulièrement importants au sein du Système des Nations Unies on comptera :

- **Des activités de sensibilisation** visant à promouvoir la sécurité du matériel de santé reproductive dans le cadre de Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CLSP) et d'approches et de programmes élargis au secteur – par l'OMS, le FNUAP, la Banque mondiale, la Fondation internationale pour la Planification familiale (FIPF) et d'autres ONG comme *Family Health International* et *Population Services International*.
- **Des informations techniques et des conseils sur les meilleures pratiques** dans les domaines de l'utilisation des préservatifs, des normes relatives aux produits, de l'assurance de qualité assurance et des tests, ainsi que des problèmes de fourniture de services – par l'OMS et le FNUAP.
- **Un appui technique et financier** aux pays tandis qu'ils renforcent leurs programmes nationaux de santé reproductive et améliorent la sécurité des produits liés à la santé reproductive – par le FNUAP, l'OMS et la Banque mondiale.
- **Fourniture de préservatifs** à travers le renforcement du rôle du FNUAP en tant que principal agence d'obtention de contraceptifs et de produits liés à la santé reproductive dans le secteur public, et l'amélioration des compétences dans le domaine du marketing social.

8. Politiques et Programmes visant le VIH/SIDA et ses impacts socio-économiques

8.1 Visée

Visée stratégique

Le Cadre stratégique mondial demande aux responsables d'agir pour mettre en place des politiques, des législations et des programmes qui visent la vulnérabilité individuelle et sociétale au VIH/SIDA et atténuent ses impacts socio-économiques. Des stratégies de facilitation, œuvrant au sein de stratégies globales de réduction de la pauvreté et des priorités de développement humain, permettront d'atteindre ces buts.

Cibles et buts au niveau mondial

Les buts et les objectifs de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies (UNGASS) constitueront une première orientation pour les efforts du Système des Nations Unies au cours de la période du plan. *Objectifs et buts concernant le VIH/SIDA et ses impacts socio-économiques sont présentés à titre indicatif dans l'Annexe 2 et seront inclus dans ce document lorsqu'ils auront été finalisés et avalisés par l'UNGASS.*

Principaux défis

Une somme considérable de connaissances a été amassée sur les aspects biomédicaux et épidémiologiques de l'épidémie à VIH/SIDA. L'étude de son impact socio-économique a reçu beaucoup moins d'attention, et l'étude du rôle des politiques sociales et économiques en ce qui concerne l'atténuation d'impact pour l'épidémie et pour la vulnérabilité au VIH/SIDA en a reçu encore moins.

L'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) a fourni une chance d'analyser les liens entre VIH/SIDA et pauvreté dans les Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CLSP) qu'ont du préparer les pays éligibles. Le VIH/SIDA ne figure cependant pas en très bonne place dans les CLSP de nombreux pays, ce qui montre bien le travail encore requis pour bien comprendre l'impact de l'épidémie sur le développement. Il faudra procéder à des évaluations socio-économiques à tous les niveaux de la société (foyers, communauté, district et pays), ainsi qu'à d'autres analyses sectorielles d'impact dans les domaines de la santé, de l'éducation, du bien-être social, du travail, de l'agriculture et des services armés.

Notre perception de l'épidémie offre encore beaucoup de lacunes, et les efforts pour adopter des politiques sociales et économiques pertinentes au problème du VIH/SIDA ne font que commencer. La plupart des pays – qui considèrent encore le problème comme un "problème de santé" – n'ont pas encore commencé à mettre au point des stratégies et des plans d'investissement pour atténuer l'impact du VIH/SIDA sur les secteurs de production et de services. Il faudra apporter aux décideurs politiques des exemples robustes montrant que le réinvestissement des produits de l'atténuation de la dette peut rétablir des compétences sociales et des possibilités de génération de revenus.

8.2 Objectifs stratégiques du Système des Nations Unies relatifs au VIH/SIDA et à ses impacts socio-économiques

Les objectifs stratégiques spécifiques 2001-2005 du Système des Nations Unies qui visent à surmonter ces obstacles et à atteindre les cibles établies au niveau mondial sont :

1. Le renforcement des partenariats institutionnels nécessaires à l'obtention et à la diffusion de l'information sur l'impact de l'épidémie à VIH/SIDA sur tous les secteurs de production et de services.
2. La fourniture de services en matière de politiques et la mobilisation de programmes d'appui aux pays qui s'efforcent de mettre au point des stratégies visant l'impact du VIH/SIDA au niveau de l'individu, de la famille, de la communauté et du pays.
3. La promotion de stratégies ayant fait leurs preuves et la mobilisation de ressources d'appui aux programmes nécessaires pour venir en aide aux gouvernements nationaux dans leurs activités destinées à renforcer la riposte au VIH/SIDA dans les milieux de travail – notamment la mise au point de cadres juridiques et politiques destinés à protéger les droits des travailleurs.

8.3 Approche stratégique du Système des Nations Unies relative au VIH/SIDA et à ses impacts socio-économiques

Les plans des organisations du Système des Nations Unies reflètent une attention fortement accrue à la mise au point de politiques et de programmes visant l'impact socio-économique du VIH/SIDA. La mise au point d'outils de mesure de l'impact économique et la dissémination des informations sur ce impact ont fait l'objet d'une attention accrue au sein de divers secteurs et en ce qui concerne les femmes, les jeunes, et les enfants que le VIH/SIDA a rendus orphelins.

Les plans d'agences individuels comportent des éléments de recherche en matière de sensibilisation aux analyses sexospécifiques dans le cadre des efforts liés au VIH/SIDA en ce qui concerne le développement et la diminution de la pauvreté. Ces plans soulignent aussi la nécessité, au niveau régional, d'accroître la sensibilisation à des approches ayant fait leurs preuves vis-à-vis de l'impact socio-économique. Des partenariats renforcés avec les institutions économiques régionales et les réseaux techniques apporteront un soutien accru aux équipes de pays des Nations Unies et à travers celles-ci, ce qui permettra de renforcer les compétences en planification et en mesure de l'impact économique. Comme exemples d'approches nouvelles, on pourra noter la collaboration accrue avec les parlementaires et l'attention accrue à la mise en place de partenariats avec les syndicats et les milieux d'affaires en ce qui concerne tant la politique de l'emploi que l'extension des activités de voisinage sur les lieux de travail et dans la communauté.

L'Encadré 23 reprend les principales approches stratégiques en ce qui concerne le *Milieu de Travail*.

Encadré 23 : Milieu de travail

Parmi les approches et partenariats particulièrement importants au sein du Système des Nations Unies on comptera :

- **Les activités de sensibilisation** destinées à promouvoir la mise en œuvre du nouveau Code des Pratiques de l'OIT et les normes pertinentes de l'OIT relatives aux normes des lieux de travail – par l'OIT et les partenaires.
- **Conseils de meilleures pratiques** et mise au point de matériels de formation afin d'encourager l'adoption de meilleurs politiques en ce qui concerne les lieux de travail et l'apport de services de prise en charge de l'infection à VIH par l'OIT. Cette orientation devra être adoptée par la FAFI, le Service médical des Nations Unies et les Volontaires des Nations Unies (VNU) pour promouvoir le Code de Service de l'OIT relatif aux lieux et conditions de travail des Nations Unies.
- **Soutien technique et financier** pour les projets au niveau des sous-régions et des pays centrés sur la sensibilisation et la connaissance, la formation par les pairs, les activités visant à modifier les comportements et les attitudes, et les programmes qui lient les initiatives sur les lieux de travail aux activités à assise communautaire et domiciliaires en matière de prévention et de prise en charge – par l'OIT et les partenaires.
- **Soutien à des conférences et à des activités** qui encouragent les partenariats au niveau national entre les gouvernements, les organisations d'employeurs et de travailleurs, les ONG et autres groupes de la société civile, y compris les chefs traditionnels et les chefs religieux ; réexamen de l'impact du VIH/SIDA sur le capital humain et le progrès des entreprises dans les pays les moins développés – par l'OIT et la CNUCED.
- **Mise au point de matériels de formation** par des agences comme l'ONUDI, laquelle élabore une composante VIH au sein de ses modules de formation pour entrepreneurs.
- **Mise en place de partenariats** visant des dimensions spécifiques du VIH/SIDA et du monde du travail, notamment les problèmes liés à la sexospécificité – par l'OIT et UNIFEM ; la consommation de drogues par voie injectable et l'abus d'alcool – par l'OIT et le PNUD ; le travail des enfants – par l'OIT et l'UNICEF ; l'impact sur le travail – par l'OIT, l'ONUDI, l'UNESCO et l'OMS ; la sécurité des aliments et les problèmes liés au monde du travail rural – par l'OIT, la FAO et le Fonds international de développement agricole (FIDA).
- **Recherche et Développement** pour mettre au point les données, les instruments et les indicateurs visant à mesurer le degré auquel on peut atténuer l'impact social et économique du VIH, en particulier la discrimination liée au VIH sur les lieux de travail – par le PNUD, l'OIT, la Banque mondiale et les partenaires.

9. Mise au point de stratégies régionales

9.1 Visée

Visée stratégique

La visée d'ensemble des processus de développement de stratégies régionales est de garantir que le soutien régional et entre pays aux programmes nationaux fasse l'usage conjugué le plus efficace de ressources financières et techniques limitées.

Objectifs et buts au niveau mondial

Les objectifs et buts de la Session extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur le VIH/SIDA fourniront une première orientation aux efforts du Système des Nations Unies pour la période du plan. *Objectifs et buts concernant le développement de stratégies régionales et de réseaux techniques, le renforcement du suivi au niveau régional sont présentés à titre indicatif dans l'Annexe 2 et seront inclus dans ce document lorsqu'ils auront été finalisés et avalisés par l'UNGASS.*

Défis majeurs

Au niveau régional ou inter-pays, de nombreuses agences des Nations Unies comptent des projets et des activités liées au VIH/SIDA et il en va de même pour beaucoup de donateurs bilatéraux et d'instances intergouvernementales. Dans la majorité des cas ces efforts ne sont néanmoins pas étayés par des analyses stratégiques communes de la situation régionale, des besoins définis au niveau national ou des priorités stratégiques arrêtées en commun.

Dans quelques régions, des équipes inter-agences ont été constituées sur des questions telles que les jeunes et l'atténuation des dommages. Leur travail a certes permis des échanges d'informations sur la situation régionale et les ripostes programmatiques des partenaires, mais leurs capacités à fournir aux pays l'assistance technique demandée sont restées limitées. En conséquence, les pays ont dû s'adresser à diverses ONG, à des donateurs bilatéraux et aux agences des Nations Unies sans toujours connaître le type et la gamme de soutien technique offerts par chaque agence ni les procédures opérationnelles de celles-ci.

Dans la plupart des régions, une programmation des ressources techniques du Système des Nations Unies effectuée de façon plus concertée et mieux intégrée aux processus d'élaboration des stratégies régionales permettrait de notables économies d'échelle. En outre, l'appel à de nouveaux partenaires – par exemple les banques de développement régional ou le secteur privé – ouvrirait des possibilités de mobilisation de ressources complémentaires à l'appui de ripostes nationales élargies.

9.2 Objectifs du Système des Nations Unies pour le développement de stratégies régionales

Le Système des Nations Unies centrera ses efforts sur les objectifs suivants au cours de la période du plan (2001-2005):

1. Encourager les partenaires régionaux à collaborer à la mise au point de mécanismes et à l'élaboration de stratégies régionales pour soutenir les efforts des pays en vue d'une riposte élargie au VIH/SIDA.
 - Soutenir les stratégies des Nations Unies au niveau régional et inter-pays qui confortent les priorités stratégiques régionales et visent la satisfaction des besoins définis au niveau national.
 - Assurer une coordination régionale et une programmation mieux concertée des ressources du Système des Nations Unies pour optimiser le soutien aux ripostes nationales.
 - Collecter et canaliser des ressources financières et techniques complémentaires qui viendront en appui aux priorités stratégiques arrêtées au niveau régional.

9.3 Approche stratégique des partenaires des Nations Unies à la mise au point de stratégies régionales

L'approche retenue par les organisations du Système des Nations Unies pour identifier les priorités régionales et élaborer des stratégies régionales consiste à instaurer un dialogue sans exclusive avec toute la gamme des parties prenantes, y compris les gouvernements, les organisations de la société civile, les bureaux régionaux des Nations Unies, les donateurs bilatéraux et le secteur privé. Ce dialogue implique l'échange d'informations sur l'étendue, l'évolution et les conséquences de l'épidémie au VIH dans la région ; l'établissement d'un consensus sur les priorités régionales marquées ; et l'adoption d'approches en collaboration afin de mobiliser le soutien technique, de renforcer les systèmes d'information et de coordonner les ressources techniques.

Les plans individuels des partenaires du Système des Nations Unies précisent les mécanismes et processus de programmation, de suivi et d'évaluation et notamment le renforcement des équipes et des réseaux techniques régionaux face à un large éventail de priorités thématiques. Les plans insistent également sur des activités conjointes au niveau régional, par exemple dans les domaines de la sensibilisation et de la surveillance. La plupart de ces plans reflètent une tendance vers une planification, une coordination des ressources et une programmation plus concertée au niveau régional dans le contexte du développement de plans de travail communs au niveau régional.

Les encadrés suivants proposent de brefs résumés des priorités régionales et des activités particulièrement importantes : Encadré n°24, *Europe orientale et Asie centrale*, Encadré n°25 *Afrique*, Encadré n°26 *Amérique latine*, Encadré n°27 *Asie du sud*, Encadré n°28 *Asie du sud-est*.

Encadré 24: Europe orientale et Asie centrale

Les parties prenantes régionales – gouvernements nationaux, Coparrainants de l'ONUSIDA, donateurs bilatéraux et ONG ont identifié et avalisé 3 objectifs stratégiques lors de deux rencontres sur la mise au point de Stratégies Régionales. La première rencontre a été organisée à Genève par l'UNICEF et le Secrétariat de l'ONUSIDA en novembre 1999 et la seconde à Copenhague par l'OMS en décembre 2000.

- **Prévention du VIH chez les Consommateurs de drogues injectables – afin précisément de toucher 60% d'entre eux dans la région dotée de programmes de prévention du VIH.** Les principales actions envisagées sont : la création d'une équipe ONUSIDA pour la prévention chez les consommateurs de drogues injectables en Europe orientale, située à Vienne en collaboration avec le PNUCID et avec du personnel complémentaire à Moscou ; un guide de l'OMS sur les meilleures pratiques en matière de prévention auprès des consommateurs de drogues injectables ; une demande de baisse du coût des médicaments sous l'égide du PNUCID ; une action rapide au niveau des pays grâce à des initiatives sous-régionales en Asie centrale, dans les Etats Baltes et au Caucase conduite principalement par le PNUCID et un soutien de la Banque Mondiale en Russie, Biélorussie, Moldavie et Ukraine
- **Prévention du VIH auprès des jeunes vulnérables – pour attirer spécifiquement l'attention sur la situation de ces jeunes dans la région.** Les principales actions envisagées sont : la création d'un groupe inter-agences sur la santé, le développement et la protection des jeunes avec la participation de l'UNICEF, du FNUAP, de l'OMS, du PNUCID et du Secrétariat de l'ONUSIDA ; l'élaboration d'un cadre stratégique régional inter-agences sur la santé reproductive des adolescents, le développement et la santé des jeunes ; des mécanismes de coordination sous-régionale dans les Etats Baltes et en Bulgarie – par l'UNICEF, le PNUD, le PNUCID, l'OMS et le Secrétariat de l'ONUSIDA.
- **Vigilance constante en ce qui concerne l'épidémie d'infections sexuellement transmissibles (IST) dans les Etats Nouvellement Indépendants (ENI) – en particulier un accroissement de la lutte contre cette épidémie en soulignant les risques qu'elle représente par rapport au VIH/SIDA et le sérieux des problèmes qu'elle pose par elle-même.** Parmi les actions marquantes, on note : la création par l'OMS d'une équipe spéciale pour la prévention et le contrôle des IST dans l'Europe centrale et orientale ainsi que dans les ENI, équipe qui servira de centre de documentation sur les projets IST dans la région : un test pilote de planification intégrée concernant les IST dans le contexte d'une réforme de la santé publique par l'OMS : l'insertion – assurée par l'UNICEF – de la prévention contre les IST dans les programmes de santé reproductive et l'application d'un principe de double protection dans toute la région par le FNUAP ; des actions de sensibilisation en faveur de projets de services IST conviviaux pour les jeunes, menées par l'UNICEF

Encadré 25: Afrique

Les parties prenantes régionales – gouvernements nationaux, organisations du Système des Nations Unies, donateurs bilatéraux et ONG, en tant qu'acteurs dans le cadre du Partenariat International contre le SIDA en Afrique (IPAA) – ont déterminé 6 objectifs stratégiques.

- **Veiller à ce qu'un pourcentage substantiel des personnes infectées ou affectées ait accès à un minimum de services sanitaires, éducatifs et sociaux ainsi qu'à des soins appropriés y compris les médicaments contre les infections opportunistes et les antirétroviraux.** Les activités envisagées comprennent une meilleure coordination en vue d'un accès rapide aux soins dans la région africaine – par l'Equipe Spéciale de l'ONUSIDA appuyée par l'OMS ; des missions de faisabilité dans les pays ; un meilleur appui technique quant à l'accès aux médicaments et au développement des systèmes de santé en matière notamment de distribution des médicaments et d'élargissement des programmes de soins à domicile à assise communautaire.
- **Accroître l'accès pour les femmes enceintes à des services de conseil et de dépistage ainsi qu'à des médicaments pour la prévention de la transmission du VIH** Les principales actions prévues sont : une collaboration plus étroite entre UNICEF, FNUAP, OMS et le Secrétariat de l'ONUSIDA au sein du Groupe Inter-agences sur la Prévention de la Transmission de la Mère à l'Enfant ; des ajustements périodiques de la stratégie inter-agences sur la Prévention de la Transmission de la Mère à l'Enfant.
- **Accroître l'offre de services de conseil et dépistage volontaires dans la région et le recours à ces services.** Il s'agira notamment d'élargir l'offre de ces services au niveau de chaque pays tandis que l'OMS et l'UNICEF intensifieront leur appui dans le domaine de la formation, de l'assistance financière et de la fourniture de produits.
- **Faire en sorte d'un pourcentage substantiel des jeunes garçons et filles âgés de 15 à 24 ans aient accès à l'information, ou outils et techniques de nature à réduire leur vulnérabilité à l'infection au VIH.** Sont prévus : un appui accru de tous les coparrainants de l'ONUSIDA aux efforts nationaux pour intégrer davantage d'activités préventives dans les Plans stratégiques nationaux ; la mobilisation par l'UNESCO et l'UNICEF du secteur éducatif en Afrique avec notamment une formation des journalistes au contexte du VIH/SIDA ; le maintien par le FNUAP et l'OMS du VIH/SIDA au cœur des programmes de santé reproductive.
- **Faire acquérir aux communautés et aux niveaux décentralisés ainsi qu'aux secteurs les compétences nécessaires pour mettre en place des partenariats locaux pour la réalisation des activités.** Les activités consisteront notamment à apporter un soutien aux systèmes plus décentralisés pour qu'ils aident les communautés à augmenter l'efficacité des ripostes mises en place par tous les organismes coparrainants ; la mise en place par le PNUD, l'UNESCO, l'UNICEF et la Banque mondiale de partenariats avec les ONG pour permettre l'élaboration de compétences locales, y compris un soutien spécifique direct aux communautés ou la répartition directe des fonds vers ces dernières par des méthodes simplifiées.
- **Obtenir des gouvernements, des parties prenantes et de la communauté internationale de plus grandes ressources financières et techniques pour renforcer la riposte nationale.** Les actions importantes seront entre autres : la coordination des efforts de mobilisation des ressources pour l'extension des ripostes nationales ; la fourniture par la Banque Mondiale d'un appui aux programmes multi-sectoriels ; l'installation du problème du VIH/SIDA et des problèmes connexes au cœur du programme d'effacement de la dette et de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) – par l'OMS, l'UNICEF et le PNUD.

Encadré 26 : Amérique latine et Caraïbes

Les parties prenantes régionales – gouvernements nationaux, organisations du Système des Nations Unies, donateurs bilatéraux et ONG – ont identifié 3 objectifs stratégiques lors d'une série de rencontres régionales et sous-régionales. Il y eut une réunion sur le développement des stratégies régionales à New York en novembre 1999, une autre sur la stratégie régionale et la planification budgétaire en mars 2001 à Washington et 5 réunions de l'Equipe Spéciale VIH/SIDA pour les Caraïbes.

1. **Accentuer les efforts de sensibilisation et de mobilisation politique aux plus hauts niveaux de gouvernement.** Les actions prévues les plus importantes comprennent : une action conjointe des partenaires du Système des Nations Unies pour influencer sur le Sommet des Amériques et autres rencontres régionales à haut niveau telles que les Sommets du G77, les rencontres de chefs d'état de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), les rencontres des Ministres ibéro-américains de la Santé, les réunions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC); des réunions sur la coopération inter-agences et l'instauration du Partenariat Pan-Caraïbe VIH/SIDA lors de la rencontre intersessions des chefs d'Etats du CARICOM.
2. **Renforcer les stratégies du Système des Nations Unies et les plans de travail pour soutenir les ripostes nationales au VIH/SIDA, notamment les opérations des Groupes thématiques au niveau national.** Les principales activités concernent notamment une plus grande implication des Groupes thématiques dans le développement des stratégies sous-régionales de soutien ; par exemple, les Groupes Programmes SIDA Nationaux et les ONG du Cône Sud de l'Amérique – Argentine, Brésil, Chili, Paraguay et Uruguay – travailleront ensemble à l'élaboration d'une approche régionale de la prévention contre la transmission du VIH chez les consommateurs de drogues injectables et leurs partenaires ; d'autres agences des Nations Unies favoriseront les échanges techniques entre pays sur les approches à moindre coût.
3. **Mettre en place des stratégies sous-régionales en appui des efforts nationaux dans les Caraïbes, l'Amérique Centrale et la pointe du Sud de l'Amérique.** Les actions les plus significatives viseront le renforcement de la collaboration entre parties prenantes nationales, régionales et internationales en appui au Partenariat Pan Caraïbe contre le VIH/SIDA sous la coordination du CARICOM et la réalisation du Plan d'action Stratégique Régional mis au point par l'Equipe Spéciale – chaque agence des Nations Unies aidant à mettre le Plan en opération; un dialogue politique sous-régional plus nourri à l'appui du Plan d'Action d'Amérique Centrale contre le VIH/SIDA en mettant l'accent sur les populations vulnérables, personnes migrantes et jeunes – tous les Co-parrainants y œuvreront, ainsi que l'USAID, la Norvège, la Suède; la Banque internationale pour le Développement et les associations de personnes vivant avec le SIDA

Encadré 27 : Asie du sud

Les parties prenantes régionales : gouvernements nationaux, organisations du Système des Nations Unies, donateurs bilatéraux et ONG ont identifié 4 objectifs stratégiques régionaux, lors de deux rencontres pour l'action régionale en appui aux programmes nationaux contre le VIH/SIDA, la première à Katmandou, en octobre 1999, qui fixa 3 priorités et la seconde à New Delhi, en mars 2000, qui a passé en revue les progrès et a étudié les approches stratégiques potentielles et leur coordination.

1. **Sensibilisation politique plus active autour du VIH.** Les activités importantes comprendront le recensement des outils de sensibilisation visant différents interlocuteurs politiques à partir d'une collecte, d'une analyse et d'une synthèse des données épidémiologiques, comportementales et socio-économiques – réalisées par l'OMS et l'UNICEF avec l'aide du Secrétariat de l'ONUSIDA et un financement du DFID (Royaume-Uni) et de la Banque Mondiale.
2. **Prévention du VIH auprès des populations mobiles.** Les initiatives marquantes comprendront le développement de stratégies et de programmes inter-pays visant la prévention du VIH parmi les personnes migrantes et faisant l'objet de trafic – assuré par le PNUD, UNIFEM, l'UNICEF et le FNUAP, avec l'appui du Secrétariat de l'ONUSIDA et en collaboration avec l'USAID, CARE et FHI.
3. **Prévention du VIH auprès des jeunes.** Les activités importantes consisteront en la mise au point de stratégies de communication régionale – par le bureau régional de l'UNICEF avec l'appui du FNUAP et du Secrétariat de l'ONUSIDA.
4. **Consommation de drogue et VIH.** Le PNUCID et le Secrétariat de l'ONUSIDA élaboreront une stratégie régionale concernant le VIH et la consommation de drogues.

Encadré 28 : Asie du sud-est

Les parties prenantes régionales : gouvernements nationaux, organisations du Système des Nations Unies, donateurs bilatéraux et ONG ont identifié 4 domaines d'action prioritaires lors de la réunion pour une action régionale en appui des ripostes nationales de lutte contre le VIH/SIDA qui s'est tenue en avril 2000 à Hua Hin en Thaïlande.

Quatre autres approches stratégiques particulièrement adaptées pour l'action régionale ont été retenues : sensibilisation politique, facilitation du dialogue politique, échange d'informations et mobilisation des ressources.

- **Promotion des préservatifs dans les situations à hauts risques.** Sont retenus comme particulièrement intéressants la mise au point d'un "élément de sensibilisation" proposé par le FNUAP ainsi que le soutien du PNUD aux activités nationales ; la fourniture et la distribution accrues de préservatifs par le FNUAP et l'ONG *Family Health International*; l'élaboration d'un cadre de promotion des préservatifs à mettre en œuvre au niveau des pays – par l'OMS, le FNUAP, l'UNICEF, la Banque mondiale, l'USAID, DFID et l'ONG *Population Services International* ainsi que le Secrétariat de l'ONUSIDA.
- **Des compétences vitales pour les jeunes.** Parmi les actions particulièrement importantes on peut noter l'élaboration d'une stratégie régionale de communication par l'UNESCO, le PNUCID, et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP); le soutien à la mise en place de plates-formes de jeunes lors de la Rencontre Intergouvernementale sur la Jeunesse en juin 2001 – par le FNUAP,

le PNUCID, l'UNICEF, l'UNESCO, l'OMS et le Secrétariat de l'ONUSIDA ; une meilleure coordination des efforts grâce à l'Equipe Spéciale Jeunesse de l'ONUSIDA en vue de la formulation d'indicateurs pour suivre et évaluer l'impact et l'efficacité de la programmation touchant les compétences de vie – par l'UNICEF, l'OMS, le FNUAP, l'UNESCO, la Croix Rouge de Thaïlande et l'ONG *Save the Children Fund*; des méthodes et des matériels plus performants concernant les compétences de vie – par l'UNICEF et le Secrétariat de l'ONUSIDA.

- **Prise en charge et prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant.** Les actions prévues porteront sur la mise au point de mécanismes qui facilitent un travail efficace en équipe entre les entités régionales sous l'égide du Secrétariat de l'ONUSIDA, et la détermination de lignes directrices techniques par l'OMS.
- **Consommation de drogue et vulnérabilité au VIH.** Les activités principales comprennent : une aide du FNUAP et de l'UNICEF à l'organisation de rencontres consensuelles sur la consommation de drogue et la vulnérabilité au VIH ; un soutien à des projets pilote à l'échelle nationale apportée par le PNUCID, l'UNICEF et le Secrétariat de l'ONUSIDA
- **Populations mobiles et vulnérabilité au VIH.** Les activités importantes comprennent la création d'une Equipe Spéciale régionale sur la Mobilité sous l'égide du PNUD, le développement d'un Programme d'Action sous-régional impliquant le Programme des industries maritimes des pays de l'ASEAN, le Plan d'Action pour la sous-région du Grand Mékong, le Programme conjoint d'action Brunei/Indonésie/Malaisie/Philippines/Singapour (BIMPS) et le programme BIMPS sur les pêcheurs, ainsi qu'un éventail de partenaires des Nations Unies.

Section III

RESUME DES PLANS POUR LES ORGANISATIONS DU SYSTEME DES NATIONS UNIES

Les stratégies et plans relatifs au VIH/SIDA préparés par les 29 organisations participantes sont regroupés dans un résumé de format commun élaboré au sein du Comité consultatif inter-organisations des Nations Unies sur le VIH/SIDA – l'Annexe 4 reprend les questions posées dans l'exercice de planification. Les résumés donnent un aperçu des mandats et réalisations des organisations individuelles en ce qui concerne le VIH/SIDA, des priorités et cibles, des stratégies et des ressources.

Les résumés sont accessibles aux membres du CCP sur Internet <http://sp.unaids.org>. Le mot de passe et les accès leur ont été communiqués individuellement. De nombreux résumés d'agences comportent un exposé détaillé des stratégies soumises à l'examen des membres du CCP. Ces derniers sont encouragés à apporter leurs commentaires et leurs propositions soit au sein de l'espace de travail électronique soit directement à l'agence concernée et aux points focaux de l'organisme coparrainant (adresses incluses dans les résumés du plan). Une fois élaborés, les plans seront remis à la disposition des membres du CCP sous forme d'un document de conférence à la réunion du CCP (30 mai-1^{er} juin 2001).

ANNEXE 1

Engagements du leadership et actions de base

Le Cadre stratégique mondial propose des engagements parallèlement à un ensemble d'actions essentielles grâce auxquels les leaders et les décideurs aux niveaux mondial, régional, national et communautaire peuvent mobiliser leurs sociétés pour riposter de manière plus complète à l'épidémie. Pour atteindre l'objectif commun de la riposte mondiale, il faut les engagements du leadership :

1. **Garantir une riposte exceptionnelle** à l'épidémie qui inclut : l'engagement sans réserve des leaders au plus haut niveau, des buts et des objectifs mesurables, des politiques et des programmes efficaces soutenus par une amélioration des informations épidémiologiques et stratégiques, des ressources financières appropriées et durables, et une intégration des stratégies de prise en charge liées au VIH/SIDA dans les principaux efforts de développement et de planification.
2. **Mettre en place des politiques, une législation et des programmes** visant la vulnérabilité individuelle au VIH/SIDA dans le but d'en atténuer les impacts socio-économiques, en se concentrant sur des stratégies globales de réduction de la pauvreté et des priorités du développement humain, ce qui devra conduire à des stratégies qui permettront de faire face à l'impact de l'épidémie dans les secteurs de production.
3. **Réduire la stigmatisation** liée au VIH et au SIDA et protéger les droits de la personne par le biais d'un plaidoyer personnel et politique et de la promotion de politiques destinées à prévenir la discrimination et l'intolérance et à permettre une discussion plus ouverte de la sexualité comme part importante de la vie.
4. **Elargir les efforts pour appuyer les actions de lutte contre l'épidémie centrées sur la communauté** en affirmant et en renforçant les capacités des communautés locales à s'engager avec assurance à tous les niveaux de la riposte.
5. **Protéger les enfants et les jeunes de l'épidémie et de son impact** grâce à un accès universel à une éducation primaire de qualité et à une scolarisation accrue dans le secondaire – particulièrement pour les filles ; à des approches éducatives psychosociales pour les jeunes scolarisés et non scolarisés, approches libres de sexostéréotypes nocifs et comportant des éléments d'éducation sexuelle et un encouragement à des comportements sexuels responsables ; à la promotion des droits de l'enfant³, notamment le droit à l'information et à l'accès à des services de santé sexuelle et reproductive accueillants pour les jeunes ; à des services de prévention de la transmission mère-enfant du VIH ; à une éducation sur les manières de prévenir les risques liés à la consommation de drogues et de réduire les conséquences de cette consommation ; à un appui précoce aux enfants affectés par le VIH/SIDA, tout particulièrement les orphelins.
6. **Répondre aux besoins des jeunes filles et des femmes en rapport avec le VIH/SIDA** et lutter contre les situations qui défavorisent les femmes face au VIH/SIDA tout en améliorant leurs capacités à apporter leurs connaissances et leur voix pour promouvoir le changement. Il s'agit notamment de promouvoir les droits des femmes et des jeunes

³ *Convention des Droits de l'Enfant*

filles⁴ ; de réduire les inégalités basées sur la sexospécificité vis-à-vis de l'accès à l'information et aux services ; d'améliorer l'accès des femmes aux préservatifs masculins et féminins et aux conseil et test volontaires dans des dispensaires de planning familial et autres milieux spécialisés en santé reproductive ; de garantir un accès équitable pour les femmes infectées par le VIH à l'appui social et aux soins.

7. **Elargir les efforts répondant directement aux besoins de ceux qui sont les plus vulnérables et les plus confrontés au risque** d'infection à VIH. Il s'agira notamment de faire progresser les stratégies, les politiques et les programmes qui favorisent et protègent la santé des enfants vivant dans des conditions particulièrement difficiles, des professionnel(le)s du sexe et de leur clientèle, des consommateurs de drogues injectables et de leurs partenaires de sexe, des hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes, des personnes réfugiées ou déplacées au sein de leur pays, des personnes emprisonnées ou vivant en institution, et des personnes séparées de leur famille du fait de leur métier ou de situations de conflit.
8. **Fournir soins et appui aux personnes, aux foyers et aux communautés affectés par le VIH/SIDA**, en garantissant un accès aux conseil et test volontaires et à un ensemble de soins et de traitements (notamment par les médicaments antirétroviraux) dans les dispensaires et à domicile qui soient abordables sur le plan financier, aux services juridiques, éducatifs et sociaux et au conseil de soutien et psychologique.
9. **Promouvoir une participation sans réserve des personnes vivant avec le VIH/SIDA** dans la riposte à l'épidémie en garantissant des opportunités sans risque pour les personnes de parler et de témoigner de leur expérience, de participer aux organes consultatifs nationaux et locaux, et à la planification et à la mise en place de programmes de lutte contre le VIH/SIDA.
10. **Rechercher et appuyer activement la constitution des partenariats nécessaires pour lutter contre l'épidémie** dans le secteur public et la société civile, notamment le secteur privé. Favoriser en particulier les alliances nécessaires pour améliorer l'accès aux informations, services et biens essentiels – notamment l'accès aux préservatifs, aux soins et aux traitements, notamment des infections sexuellement transmissibles – et aux ressources financières et techniques nécessaires pour appuyer les programmes de prévention, de soins et de traitement.
11. **Intensifier les efforts de recherche socioculturelle, biomédicale et opérationnelle** nécessaires pour accélérer l'accès à la prévention et aux techniques de soins, aux diagnostics et aux vaccins contre le VIH, et améliorer notre connaissance des facteurs qui ont une influence sur l'épidémie et des actions permettant de la combattre de manière optimale.
12. **Renforcer les ressources humaines et les capacités institutionnelles nécessaires pour combattre l'épidémie**, et soutenir en particulier les fournisseurs de services engagés dans la riposte à l'épidémie dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de la justice et de l'assistance sociale.

⁴ *Convention sur l'Élimination des Discriminations envers les Femmes*

ANNEXE 2

PROJET DE DÉCLARATION D'ENGAGEMENT SUR LE VIH/SIDA EN DATE DU 3 MARS 2001, SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE DES NATIONS UNIES SUR LE VIH/SIDA

1. Garantir une riposte exceptionnelle à l'épidémie

D'ici à 2003, faire en sorte que soient conçus et mis en œuvre des stratégies et des plans de financement nationaux multisectoriels, dans l'optique suivante : mener un combat vigoureux contre l'épidémie, battre en brèche le discrédit moral et la dénégation qui lui sont associés ; s'assurer le concours de partenariats avec la société civile et la participation des personnes séropositives ; obtenir, autant que faire se peut, que les ressources proviennent des budgets nationaux ; respecter intégralement les droits fondamentaux et la parité hommes-femmes ; prendre en compte des facteurs tels que les risques et la vulnérabilité associés à l'épidémie, sa prévention, la réduction de son impact et les soins aux malades.

Système des Nations Unies

- Encourager le système des Nations Unies à se montrer plus déterminé et à mieux coordonner son action, notamment grâce à l'exécution intégrale du Plan d'action stratégique des Nations Unies sur le VIH/SIDA pour 2001-2005 ;

Mobilisation des Ressources

- Accroître les dépenses annuelles en faveur des activités de lutte contre le VIH/SIDA pour atteindre un objectif global de 10 milliards de dollars par an d'ici à 2010 ;
- Accroître les crédits budgétaires nationaux alloués aux programmes sur le VIH/SIDA et veiller à ce que des crédits suffisants soient alloués par tous les ministères concernés ;
- Accroître le volume de l'aide publique au développement pour aider les pays à réduire le niveau de la pauvreté et à atteindre un niveau de développement durable, et renforcer ainsi leur capacité de combattre l'épidémie de VIH/SIDA ;
- Créer un « Fonds mondial pour la lutte contre le VIH/SIDA » afin de financer une action urgente et d'envergure contre l'épidémie et donner pour mission au Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) d'énoncer un plan de gestion et d'administration de ce fonds ;
- Mobiliser les contributions de sources publiques et privées en lançant un appel spécial aux fondations, aux milieux d'affaires, au secteur privé et aux personnes fortunées ;
- Doter l'ONUSIDA des moyens nécessaires pour financer les mesures et initiatives formulées dans la présente Déclaration ;

Garder son avance et suivre l'évolution

- En étudiant chaque année les progrès accomplis vers la réalisation des engagements pris dans la présente Déclaration, et en diffusant largement les résultats de ces études ;
- En consacrant une journée entière, durant la session de l'Assemblée générale, à l'examen du rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés quant aux engagements pris dans la présente Déclaration, et à un débat sur ce rapport ;

- En faisant du VIH/SIDA l'un des thèmes centraux du Pacte mondial ;
- En veillant à ce que les questions liées au VIH/SIDA figurent à l'ordre du jour de toutes les conférences et réunions pertinentes des Nations Unies ;

2. Questions transversales au sein d'une riposte élargie

- D'ici à 2003, mener à bien l'examen de la législation sur la non-discrimination et des lois protectrices existantes aux fins d'adoption d'une nouvelle législation ou de renforcement de la législation existante, de façon à garantir aux patients atteints du VIH/SIDA l'égalité des droits en matière d'accès à l'éducation, à l'emploi et aux services ;
- D'ici à 2004, veiller à ce que des infrastructures législatives soient en place au niveau national, afin qu'il soit possible de protéger et de faire respecter le droit des victimes du VIH/SIDA à l'information, à des soins de qualité, à la confidentialité et au respect de la vie privée ;
- D'ici à 2004, élaborer et mettre en œuvre des stratégies nationales visant à aider les femmes à maîtriser leur sexualité et à prendre elles-mêmes les décisions appropriées afin de se protéger contre l'infection à VIH ;
- D'ici à 2005, élaborer et commencer à mettre en œuvre des stratégies nationales visant à promouvoir le plein exercice par les femmes de l'ensemble de leurs droits fondamentaux, grâce à l'élimination de toutes les formes de violence à l'encontre des femmes et des petites filles, notamment les pratiques traditionnelles et coutumières néfastes, la violence sexuelle, le viol, les sévices, et la traite des femmes et des petites filles ;
- Resserrer la collaboration entre les secteurs privé et public et, d'ici à 2002, instaurer des mécanismes reposant sur la participation des partenaires du secteur privé et de la nouvelle société civile ;

3. Protéger les enfants et les jeunes contre l'épidémie et son impact

- Réduire de 20 %, d'ici à 2006, et de 50 %, d'ici à 2011, le nombre d'enfants nés séropositifs en proposant aux femmes infectées par le VIH un traitement efficace en vue de réduire les risques de transmission verticale ;
- D'ici à 2004, agir pour réduire la vulnérabilité des jeunes en favorisant l'accès des adolescents à l'enseignement primaire et secondaire, à l'information et aux services, et en faisant participer ces jeunes à la planification, à l'exécution et à l'évaluation des programmes de prévention du VIH/SIDA et de soins ;
- D'ici à 2004, avoir énoncé et commencé à appliquer des stratégies nationales qui permettent aux orphelins et aux enfants dont les familles sont touchées par le VIH/SIDA d'accéder aux services sociaux, en particulier aux services éducatifs et sanitaires, sur un pied d'égalité avec les autres enfants ;

4. S'occuper des personnes les vulnérables et les plus exposées au risque d'infection par le VIH

- D'ici à 2003, déterminer des cibles nationales assorties de délais afin de permettre la réalisation des objectifs mondiaux approuvés par la communauté internationale en matière de prévention du VIH/SIDA, notamment ceux qui ont spécifiquement trait aux

groupes les plus vulnérables face à l'infection à VIH, tels que les jeunes, les femmes et les petites filles, les hommes qui ont des relations sexuelles avec d'autres hommes, les professionnels du sexe, les toxicomanes qui utilisent des seringues, les réfugiés, les personnes déplacées ou séparées de leur famille pour des motifs professionnels ou en raison d'un conflit, et intensifier les efforts en vue de réaliser ces objectifs, en réduisant autant que possible l'influence des facteurs qui placent ces groupes en situation de risque par rapport au VIH/SIDA et en protégeant ceux qui sont le plus exposés ; combattre les stéréotypes sexuels et les attitudes sexistes, ainsi que les inégalités entre les sexes face au VIH/SIDA, en encourageant la participation active des hommes et des garçons ;

- D'ici à 2003, mettre en place dans chaque pays des programmes visant à recenser tous les facteurs qui font que des individus et des groupes sont particulièrement exposés au risque d'infection par le VIH/SIDA – notamment la pauvreté, la migration, l'exclusion sociale, la discrimination, et le manque d'informations, de connaissances et de moyens de protection – et à trouver une solution à ces problèmes. Ces programmes devront tenir compte de la dimension sexospécifique de l'épidémie, préciser les mesures qui seront prises en matière de protection et fixer des objectifs pour leur réalisation ;

5 Prise en charge et soutien des individus, des communautés et des foyers affectés par le VIH/SIDA

- D'ici à 2003, veiller à ce que des stratégies globales soient conçues en matière de soins, afin de renforcer les systèmes de santé ; proposer à ceux qui en ont besoin des médicaments à un prix abordable ; apporter un appui aux personnes, aux ménages et aux communautés victimes du VIH/SIDA ; remédier aux problèmes qui nuisent à l'approvisionnement en médicaments de première nécessité, notamment les capacités techniques et celles des circuits de distribution, le coût élevé de ces médicaments, les règles commerciales internationales et les droits de propriété intellectuelle ;
- D'ici à 2003, veiller à ce que des stratégies nationales soient élaborées en collaboration étroite avec la communauté internationale et le secteur privé afin d'accroître notablement la quantité de médicaments de première nécessité disponible pour les patients séropositifs, à commencer par la thérapie antirétrovirale pour les sujets symptomatiques infectés par le VIH ;

6. Recherche biomédicale et opérationnelle

- Soutenir et encourager les investissements en faveur de la recherche sur le VIH/SIDA (y compris les études sociales, les recherches sur le comportement et la médecine traditionnelle) et la mise au point d'approches et de technologies préventives et thérapeutiques, en particulier de vaccins contre le VIH/SIDA et de bactéricides ;

7. Ressources humaines et capacités institutionnelles dans les secteurs-clés

- D'ici à 2004, veiller à ce que toute une gamme d'interventions préventives soient proposées dans tous les pays, notamment : information, éducation et communication dans les langues les mieux comprises des communautés visées, dans le but de réduire les comportements à risque et d'encourager un comportement sexuel responsable ; approvisionnement en produits de première nécessité, tels que préservatifs masculins et féminins ; amélioration de l'accès aux services de conseil et de dépistage proposés sur

une base volontaire ; approvisionnement en sang non contaminé ; traitement précoce et efficace des infections sexuellement transmissibles ;

- En encourageant et en appuyant les initiatives visant à l'organisation de conférences, de séminaires, d'ateliers et de cours de formation consacrés aux activités de suivi proposées dans la présente Déclaration ;

8. Politiques et programmes pour s'attaquer au SIDA et atténuer son impact socio-économique

- D'ici à 2003, faire le bilan des conséquences de l'épidémie de VIH/SIDA sur l'ensemble des secteurs de production et de service, et élaborer des stratégies pour lutter contre les effets de l'épidémie au niveau individuel, familial, collectif et national ;
- D'ici à 2004, élaborer un cadre juridique et politique qui garantisse les droits et protège la dignité des personnes actives touchées par le VIH/SIDA, en consultation avec les représentants des employeurs, des travailleurs et des pouvoirs publics ;
- D'ici à 2005, intensifier l'action engagée contre le VIH/SIDA dans le monde du travail en veillant à ce que, dans tous les pays, des programmes de prévention et de soins soient exécutés dans les secteurs de production et de service ;
- D'ici à 2003, appliquer des mesures qui intègrent aux programmes d'aide humanitaire la prévention du VIH/SIDA, les soins et les actions de sensibilisation afin de mettre à l'abri de la contamination les populations touchées par les conflits : réfugiés, personnes déplacées dans leur propre pays et, en particulier, les femmes et les enfants ;
- D'ici à 2003, avoir mis en place des stratégies bien définies et réalistes pour lutter contre la propagation rapide du VIH/SIDA parmi les membres du personnel militaire national dans les pays les plus touchés et faire appel à ce personnel pour mener des actions de prévention et de sensibilisation ;
- Tenir compte de l'importance attachée à la lutte contre le VIH/SIDA dans tous les programmes d'aide au développement et dans toutes les stratégies de lutte contre la pauvreté, et promouvoir une utilisation plus efficace et rationnelle de toutes les ressources allouées ;
- Accélérer l'allègement de la dette et orienter les ressources supplémentaires ainsi dégagées vers les programmes de lutte contre le VIH/SIDA ;

9. Mise en place de stratégies régionales

- Encourager les organisations et les partenaires régionaux à s'impliquer davantage, améliorer la coopération régionale et concevoir des stratégies et des réponses régionales à l'appui des efforts intensifiés qui seront consentis à l'échelon national ;
- Garder son avance et suivre l'évolution en inscrivant la question du VIH/SIDA à l'ordre du jour des réunions régionales organisées à l'échelle des ministres et des chefs d'État ou de gouvernement ;
- Garder son avance et suivre l'évolution en donnant pour mission à ONUSIDA de promouvoir la réalisation d'études sur l'état de la mise en œuvre des stratégies, et en rendant publics les résultats des actions liées aux priorités régionales.

ANNEXE 3

OBJECTIFS DU PSSNU

- 1. Garantir une riposte exceptionnelle à l'épidémie**
 - 1.1 Mobiliser plus efficacement le soutien mondial, politique et public, notamment celui des leaders au plus haut niveau pour agir contre l'épidémie.
 - 1.2 Obtenir l'engagement sans réserve du leadership du système des Nations Unies, ainsi que ses ressources en matière de politiques et de programmes, pour s'attaquer au VIH/SIDA.
 - 1.3 Renforcer les partenariats institutionnels permettant de produire l'information épidémiologique et stratégique nécessaire pour piloter la riposte à l'épidémie.
 - 1.4 Mobiliser et coordonner un appui international accru en faveur des efforts déployés au niveau national pour formuler et mettre en œuvre des Plans stratégiques nationaux sur le VIH/SIDA.
 - 1.5 Mobiliser et contribuer à orienter les ressources financières et techniques nécessaires à des ripostes nationales urgentes et élargies.

- 2. Questions communes à tous les domaines dans une riposte élargie**
 - 2.1 Intensifier le plaidoyer du système des Nations Unies autour des traités internationaux, des résolutions de l'ONU et des accords intergouvernementaux, qui aident les gouvernements à favoriser, protéger et satisfaire les droits de la personne et à réduire la stigmatisation liée au VIH.
 - 2.2 Renforcer considérablement les mécanismes des Nations Unies nécessaires pour surveiller et notifier les violations des droits de la personne dans le domaine du VIH/SIDA.
 - 2.3 Mobiliser un soutien politique et programmatique en faveur des gouvernements qui tentent de renforcer les cadres législatifs, juridiques et relatifs aux droits humains protégeant les populations vulnérables et les personnes vivant avec le VIH/SIDA.
 - 2.4 Renforcer un plaidoyer fondé sur le concret en faveur des politiques et des programmes qui aident les gouvernements à s'attaquer aux inégalités entre les sexes qui alimentent l'épidémie de VIH/SIDA.
 - 2.5 Mobiliser un appui politique et programmatique en faveur des gouvernements qui s'efforcent de réduire l'inégalité d'accès des femmes aux informations, à la protection juridique et aux biens et services essentiels liés au VIH/SIDA.
 - 2.6 Faire progresser les stratégies et les mécanismes essentiels à une riposte élargie qui :
 - renforcent la participation des personnes infectées et affectées par le VIH/SIDA aux actions contre l'épidémie, et
 - renforcent les capacités nécessaires pour constituer des partenariats avec le secteur privé et la société civile.

3. Protéger les enfants et les jeunes contre l'épidémie et son impact

- 3.1. Intensifier un plaidoyer fondé sur le concret dans le domaine des approches politiques et programmatiques susceptibles de garantir au mieux la protection des enfants et des jeunes contre le VIH/SIDA.
- 3.2. Augmenter l'appui politique et programmatique aux gouvernements qui s'efforcent de s'attaquer aux besoins des enfants et des adolescents particulièrement vulnérables au VIH/SIDA, notamment en reconnaissant leurs droits en matière d'accès aux services fondamentaux d'éducation, de santé et de bien-être social et à une protection juridique.
- 3.3. Mobiliser des ressources techniques et programmatiques internationales à l'appui des efforts déployés par les gouvernements nationaux et la société civile pour accroître de manière spectaculaire l'accès :
 - à l'information et à l'apprentissage des compétences psychosociales pour les jeunes scolarisés ou non;
 - à des services de santé reproductive et de santé sexuelle à l'écoute des jeunes;
 - à des services de prévention de l'infection à VIH chez les mères et leurs nourrissons; et
 - à des services de base dans les domaines de l'éducation, de la santé, du bien-être social et de la formation professionnelle pour les enfants affectés par le VIH/SIDA, en particulier les orphelins.

4. S'occuper de ceux qui sont les plus vulnérables et les plus exposés au risque d'infection à VIH

- 4.1. Encourager des approches politiques et programmatiques qui protègent les droits de la personne et réduisent la stigmatisation, la marginalisation et la discrimination des groupes les plus exposés au VIH/SIDA.
- 4.2. Offrir des services en matière de politique et mobiliser un appui programmatique en faveur des pays qui s'efforcent de satisfaire les besoins essentiels liés au VIH/SIDA pour :
 - les professionnel(le)s du sexe
 - les consommateurs de drogues injectables (CDI) et de leurs partenaires
 - les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes
 - les migrants, les réfugiés et les personnes déplacées dans leur pays
 - les détenus et autres personnes institutionnalisées
 - les hommes et les femmes séparés de leur famille
 - les femmes et les enfants affectés victime de trafic et de violence.

5. Prise en charge et soutien des individus, des communautés et des foyers affectés par le VIH/SIDA

- 5.1. Aider les gouvernements et les partenariats de la société civile à accroître la proportion des personnes infectées ou affectées par le VIH/SIDA ayant accès à une filière financièrement abordable de prise en charge et de traitement, comprenant:
 - des services sûrs de santé reproductive et de traitement des infections sexuellement transmissibles
 - le conseil et le test volontaires et l'appui psychologique
 - le traitement de la tuberculose et des autres infections opportunistes
 - un traitement contre le VIH/SIDA, notamment par les médicaments antirétroviraux
 - des services juridiques, pédagogiques et sociaux essentiels.

6. Recherche opérationnelle et biomédicale

- 6.1. Mobiliser les gouvernements, le secteur privé, les fondations et la communauté scientifique internationale, afin qu'ils accroissent le financement des recherches prioritaires nécessaires pour améliorer la compréhension de l'épidémie et les actions susceptibles de la combattre.
- 6.2. Intensifier le plaidoyer et le soutien en faveur de la recherche destinée à accélérer l'accès aux approches et techniques nouvelles et améliorées en matière de prévention et de traitement, y compris les moyens diagnostiques, les microbicides et les vaccins contre le VIH.

7. Ressources humaines et capacités institutionnelles dans les secteurs-clés

- 7.1. Recommander et encourager des stratégies efficaces susceptibles d'aider les gouvernements et la société civile à établir des priorités et mobiliser des ressources pour renforcer les capacités dans les secteurs clés, notamment:
 - le secteur de l'enseignement
 - la santé
 - le bien-être social
 - les services armés et les services en uniforme
 - les secteurs judiciaire et juridique
 - les secteurs de l'information et des médias.
- 7.2. Démontrer et encourager des approches et des mécanismes qui renforcent les capacités institutionnelles locales susceptibles d'appuyer les actions communautaires relatives à l'épidémie.
- 7.3. Elaborer et renforcer les mécanismes et les partenariats internationaux nécessaires pour améliorer l'accès aux biens et services liés au VIH/SIDA dans les pays les plus touchés.

8. Politiques et programmes pour s'attaquer au VIH/SIDA et atténuer son impact socio-économique

- 8.1. Renforcer les partenariats institutionnels nécessaires pour produire et diffuser une information relative à l'impact de l'épidémie de VIH/SIDA sur tous les secteurs de la production et des services.
- 8.2. Fournir des services en matière de politique et mobiliser un appui programmatique en faveur des pays qui s'efforcent d'élaborer des stratégies destinées à s'attaquer à l'impact du VIH/SIDA sur l'individu, la famille, la communauté et le pays.
- 8.3. Promouvoir des stratégies éprouvées et mobiliser les ressources à l'appui des programmes qui permettront aux gouvernements nationaux de renforcer la riposte au VIH/SIDA dans le monde du travail, notamment par la mise en place de cadres juridiques et politiques pour protéger les droits des travailleurs.

9. Elaboration de stratégies régionales

- 9.1. Encourager les partenaires locaux à participer à la mise en place de mécanismes et de stratégies régionales en appui aux pays dans leurs efforts de lutte contre le VIH/SIDA.

ANNEXE 4

Plan Stratégique du Système des Nations Unies – Résumés par Agence

Section I: Contexte

Questions-clés	
1. Le VIH/SIDA dans le mandat de l'Agence :	<i>Quel le mandat de votre agence par rapport au VIH/SIDA?</i> Les efforts de votre agence par rapport au VIH/SIDA sont-ils essentiellement centrés sur : (1) la sensibilisation et un travail normatif (2) un soutien aux initiatives régionales ou (3) un appui au programmes nationaux (mise en œuvre ou bien assistance technique et financière) ?
2. Bureau Directeur/Bureau exécutif des Actions concernant le VIH/SIDA	<i>Quelles résolutions concernant le VIH/SIDA vos organes directeurs ont-ils adoptées ? Le problème du VIH/SIDA est-il traité dans les rapports adressés aux organes directeurs ou en émanant ?</i>
3. Réalisations majeures au cours des 5 dernières années	<i>Quelles ont été les principales réalisations de votre agence au cours des 5 dernières années en ce qui concerne le VIH/SIDA ? Détaillez en particulier les efforts accomplis pour peser sur le soutien politique apporté aux initiatives concernant le VIH/SIDA</i> <i>Veillez détailler les principales réalisations de mise en œuvre de programmes concernant le VIH/SIDA. Quelles leçons essentielles votre agence a-t-elle tirées de son travail par rapport au VIH/SIDA ?</i>

Section II: Priorités et cibles

Questions-clés	
4. Priorités Programmatiques concernant le VIH/SIDA	<i>Quelles sont les priorités de votre agence en matière de VIH/SIDA ?</i> <i>Les objectifs institutionnels reflètent-ils ces priorités ?</i>
5. Principaux obstacles à surmonter	<i>Quels obstacles votre agence pense-t-elle avoir à surmonter pour atteindre ces objectifs prioritaires ?</i>
6. Efforts dans le domaine du VIH/SIDA au niveau mondial et des pays	<i>Votre agence concentre-t-elle ses efforts sur l'établissement de normes (fonction normative) ou sur le soutien à la mise en œuvre dans les pays ? Si oui, sur quoi ?</i> <i>Comment s'effectue le travail de renforcement des programmes au niveau national ?</i>
7. Priorité des Régions géographiques dans les efforts liés au VIH/SIDA	<i>Indiquez – s'il en existe – 3 priorités régionales. Sur quels critères ces priorités ont-elles été définies ? Quels sont les thèmes essentiels concernant le VIH/SIDA dans ces régions ?</i>

Section III: Stratégies et Ressources

Questions clés																																	
9. Partenariats essentiels pour une action institutionnelle fructueuse	<p><i>Votre agence a-t-elle conclu des partenariats avec des partenaires-clés, notamment les ONG, le secteur privé, les donateurs bilatéraux, les fondations ? Lesquels ?</i></p> <p><i>Quels nouveaux partenariats faudra-t-il instaurer dans la période 2001-2005?</i></p>																																
10. Ressources financières / Implications	<p>Veillez indiquer dans chaque case du tableau ci-dessous les fonds que vous estimez nécessaires, avec, entre parenthèses, le pourcentage de ces sommes qui viennent des fonds de financement propres.</p> <table border="1" data-bbox="571 678 1437 880"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2">1996 - 2000</th> <th colspan="2">2001 - 2005</th> </tr> <tr> <th>Total</th> <th>Fonds propres</th> <th>Total</th> <th>Fonds propres</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Mondial</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Régional</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Pays</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					1996 - 2000		2001 - 2005		Total	Fonds propres	Total	Fonds propres	Mondial					Régional					Pays					Total				
	1996 - 2000		2001 - 2005																														
	Total	Fonds propres	Total	Fonds propres																													
Mondial																																	
Régional																																	
Pays																																	
Total																																	
11. Ressources humaines, Apprentissage institutionnel et Systèmes de Renforcement : Implications et Objectifs	<p><i>Combien de personnes dans votre agence devront-elles être affectées au travail sur les problèmes du VIH/SIDA (chiffre absolu ou équivalents temps-plein) pour atteindre les objectifs définis aux Sections 1 et 2 (Combien s'y emploient aujourd'hui ?)</i></p> <table border="1" data-bbox="555 1059 1449 1294"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2">1996 - 2000</th> <th colspan="2">2001 - 2005</th> </tr> <tr> <th>En place</th> <th>ETP*</th> <th>En place</th> <th>ETP*</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Mondial</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Régional</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Pays</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p><i>*ETP=équivalent temps plein</i></p> <p><i>Les dispositifs nécessaires pour garantir la formation initiale et continue des personnels aux questions concernant le VIH/SIDA sont-ils en place dans votre agence aux fins d'identification des priorités et de renforcement des programmes de lutte contre le VIH/SIDA ?</i></p> <p><i>Votre agence a-t-elle des mécanismes formels/structurels ou un département, un groupe de travail, un comité spécifique responsable d'un apprentissage institutionnel à partir des programmes VIH/SIDA et des meilleures pratiques ? Quels sont-ils ?</i></p>					1996 - 2000		2001 - 2005		En place	ETP*	En place	ETP*	Mondial					Régional					Pays					Total				
	1996 - 2000		2001 - 2005																														
	En place	ETP*	En place	ETP*																													
Mondial																																	
Régional																																	
Pays																																	
Total																																	
12. Personnels des Nations Unies et Personnes à Charge:	<p><i>Quelle information le personnel de l'agence et les personnes à leur charge ont-ils reçue afin pour de réduire leur risque de contamination par le VIH/SIDA ? Le Manuel des Nations Unies (SIDA et infection par le VIH: Information pour les fonctionnaires des Nations Unies et leur Famille) est-il distribué dans l'agence ?</i></p> <p><i>Qu'est-il prévu ou planifié dans votre agence pour la prise en charge d'agents ou de membres à charge de leur entourage atteints par le VIH/SIDA ? Quelles modifications faudrait-il envisager au cours des cinq ans à venir ?</i></p>																																